

FIÈRES D'ÊTRE PUTES

Maîtresse Nikita & Thierry Schaffauser

**FIÈRES
D'
ÊTRE
PUTES**

Révision : Serge Bourdin et Xavier Garnerin

Conception graphique : Audrey Thomas & Johanne de Monès

© L'ALTIPLANO, 2007

ISBN : 978-2-35346-001-4

www.laltiplano.fr

*À Grisélidis, Sonia Verstappen,
Claire Carthounet et toutes les putes
qui avec nous luttent pour nos droits.*

*À Pauline Londeix pour son soutien infailible
et ses encouragements permanents.*

À nos amants, maris et enfants.

AVERTISSEMENT

Non, nous n'avons pas de proxénètes.

Non, nous n'avons pas été violées dans notre enfance, ni par la suite.

Non, nous ne sommes pas toxicomanes.

Non, nous n'avons jamais été forcées de nous prostituer.

Non, nous n'avons pas d'angoisse post-traumatique.

Non, nous ne sommes pas malheureuses.

Oui, nous avons une vie sentimentale.

Oui, nous avons des amies et des amants.

Oui, nous sommes engagées dans la lutte contre les discriminations.

Oui, nous exerçons un métier stigmatisé.

Oui, nous avons choisi ce métier.

Oui, nous voulons les mêmes droits que tous les citoyens de ce pays.

INTRODUCTION

En rencontrant d'autres putes de toute l'Europe, nous avons pris conscience que nous appartenions à une communauté. Il est temps que la richesse des outils forgés par les mouvements féministes et homosexuels puisse nourrir l'expression d'une nouvelle parole minoritaire, une parole à la première personne retournant l'insulte en fierté. C'est peut-être là le sens de la création de l'association Les Putes, dont l'histoire a commencé à la Conférence européenne des travailleuses du sexe qui s'est tenue du 15 au 17 octobre 2005 à Bruxelles¹.

Bien que travailleuses du sexe, nous n'insistions pas particulièrement sur les problèmes liés à la prostitution mais, militantes à Act Up-Paris, étions davantage engagées sur les questions relatives à l'homophobie et la prévention. Ce n'est que lorsque nous nous sommes retrouvées à Bruxelles entourées d'environ 300 collègues de tous les pays d'Europe que nous avons vraiment compris que nous formions une communauté :

Il fallait transposer le modèle activiste de lutte identitaire pédé-séropro aux travailleuses du sexe.

Nous avons donc décidé d'appliquer l'expertise activiste que nous avons acquise à cette nouvelle lutte. Notre engagement ne s'est pas basé simplement sur une approche syndicale revendiquant l'amélioration de nos conditions de travail, mais sur le refus de devoir continuer à porter les stigmates liés à la prostitution. Nous étions donc motivées par une démarche identitaire, assez novatrice en comparaison de celles qui nous avaient précédées, notamment lors des mouvements de prostituées de 1975 ou lors de ceux de 2002 contre les lois répressives dont la Loi sur

1. Voir le site de la conférence à l'adresse <http://www.sexworkeurope.org>

la sécurité intérieure initiée par Nicolas Sarkozy. C'est lors d'un atelier sur la fierté présenté pendant la conférence que l'idée de la première Pute Pride est née.

La situation en France était une des pires d'Europe, avec celles de la Suède et de la Russie : il fallait réagir. Après trois jours de débats sur la rédaction d'un Manifeste et d'une Déclaration des droits des travailleuses du sexe², leur présentation au Parlement européen et notre première manifestation de putes dans les rues de Bruxelles, nous revenions à Paris pleines d'espoir et de volonté pour changer cette situation devenue intolérable.

Nous n'étions pas seules. D'autres Françaises étaient présentes à la conférence : nos alliées du PASTT, de Grisélidis, de France Prostitution et de la nouvelle association Femmes de Droits, Droits des Femmes avaient également fait le déplacement.

Nous nous sommes fixées deux objectifs : la réalisation de la Pute Pride le 18 mars 2006, à l'occasion de l'anniversaire de la Loi pour la sécurité intérieure, et la médiatisation de la Déclaration des droits des travailleuses du sexe² en France ainsi que la demande de son application par nos politiques nationaux.

Rentrées à Paris, nous avons rassemblé toutes les amies putes que nous connaissions et avons créé au début de l'année 2006 un nouveau groupe : Les Putes.

Nous avons commencé à être connues par le lancement de notre site Internet (www.lesputes.org), puis en alertant les médias par une première action publique annonciatrice de la marche.

2. Voir la déclaration complète en annexe, p. 109.

Le ton était donné. Notre discours s'est fixé en priorité contre la LSI (Loi pour la sécurité intérieure) et ses conséquences depuis 2003.

4 mars 2006

Première action fondatrice du groupe activiste Les Putes

Racolage actif devant Matignon : Sarkozy démission !

Aujourd'hui, une quinzaine de militantes de l'association Les Putes ont manifesté devant l'hôtel Matignon et racolé les voitures et les passants afin d'exiger du Premier ministre la démission de Nicolas Sarkozy. De nombreux slogans ont été criés tels que : « On est putes on est fières, Sarkozy c'est la guerre ! » ; « Ni coupables ni victimes, fières d'être putes ! ». Cette action de protestation contre la répression que nous subissons visait particulièrement la Loi sur la sécurité intérieure, voulue par Nicolas Sarkozy, et qui fêtera ses trois ans le 18 mars. Une des dispositions de cette loi, le racolage passif, est passible de 3 750 euros d'amende et deux mois de prison ainsi que de l'expulsion des travailleuses du sexe étrangères.

Cette mesure répressive a eu des conséquences dramatiques sur nos vies, notre santé et nos conditions de travail : rafles et contrôles policiers qui obligent à travailler dans des endroits isolés ; confiscation des préservatifs ; multiplication des arrestations jusqu'à la sortie des bus de prévention ; racket et violence accrue de la part des policiers et d'hommes que ce contexte peut encourager ; violences sexuelles de plus en plus fréquentes. Les conséquences sanitaires, notamment en termes de transmission du VIH et des MST, sont considérables. Nicolas Sarkozy devra en assumer la responsabilité.

Nous avons alors cherché dans les mouvements féministes des soutiens contre la loi la plus sexiste de ces dernières années.

Malheureusement, aucune association féministe n'a souhaité nous répondre. Pire, beaucoup d'entre elles nous considèrent comme des ennemies, des proxénètes qui voudraient défendre l'exploitation des femmes. Le fait que le groupe soit à cette époque composé majoritairement de pédés et de trans leur permettait de penser que nous étions des « machos déguisés en femmes », voire même que nous ferions semblant d'être des putes.

Jusqu'à présent, les débats sur la prostitution opposent trois approches de pensées, dont voici les définitions approximatives données par Wikipédia, une encyclopédie participative sur Internet :

- *réglementariste : encadrer cette activité afin qu'elle soit exercée dans un cadre légal. La prostitution est considérée comme une activité professionnelle normale.*
- *abolitionniste : les prostituées sont des victimes et les proxénètes des criminels. Les prostituées ne sont pas sanctionnables. Les clients peuvent être sanctionnés.*
- *prohibitionniste : les prostituées et les proxénètes sont des criminels, police et justice sanctionnent ces activités. Les clients peuvent être sanctionnés.*

Nous reviendrons plus loin sur ces définitions.

La campagne menée durant tout le printemps 2006 par les mouvements abolitionnistes contre la prostitution durant la Coupe du monde de football nous a amenées à modifier nos priorités. Nous aurions préféré continuer à concentrer nos actions contre Sarkozy, ses lois assassines, le harcèlement et les violences policières que nous subissons, mais cette campagne basée sur un mensonge scandaleux servait de soubassement au projet des abolitionnistes de faire voter au parlement une loi faisant de leur cheval de bataille – la pénalisation des clients – le nouvel axe de la politique répressive, selon le modèle mis en œuvre en Suède.

Nous savions que nous n'avions rien à attendre des instances féministes officielles en France, bien que certaines personnes nous aient individuellement fait part de leur soutien.

Nous nous sommes donc concentrées sur un travail de «lobbying» auprès des partis de gauche qui, pensions-nous, étaient les plus susceptibles de nous apporter un soutien dans notre lutte contre les discriminations que nous subissons et de nous accompagner dans nos revendications en vue d'obtenir les mêmes droits que l'ensemble des citoyens de France.

Nous avons été plutôt bien reçues par tous, à l'exception de la LCR et surtout d'un parti important de gauche : le Parti «socialiste».

Laurence Rossignol, la secrétaire nationale au droit des femmes du PS, nous a insultées en nous traitant de «proxénètes». Ségolène Royal nous avait proposé un rendez-vous suite à notre manifestation devant la Convention nationale du PS en juillet 2006, mais l'a annulé au dernier moment.

Elle nous a depuis répondu qu'elle n'avait pas le temps de nous rencontrer et que sa priorité dans ce domaine était l'éducation des clients, dans un premier temps, puis leur répression. Manifestement la réalité de notre métier ne la préoccupe pas beaucoup.

Il nous paraît évident dorénavant que si la droite applique une politique prohibitionniste criminelle, nous n'avons rien à attendre non plus d'une gauche abolitionniste qui souhaite la pénalisation de nos clients³.

Nous sommes donc contraintes de nous défendre contre la gauche et, même chez les Verts – qui auraient pu éventuellement nous soutenir – la commission femmes accuse de proxénétisme toute personne qui oserait nous défendre.

Entre-temps, il est apparu clairement que la campagne antiprostitution menée par CATW (*Coalition Against Traffick in Women*, Coalition contre la traite des femmes) pendant la Coupe du monde de football, et qui prétendait que 40 000 femmes seraient « importées » en Allemagne et forcées de se prostituer, reposait sur une invention totale, figure s'il en faut une du délire des abolitionnistes.

Pour l'année 2007, nous continuons notre auto-organisation : les premières assises sur la prostitution ainsi que la 2^e Pute Pride, préparés avec les autres associations de travailleuses du sexe et qui vont avoir lieu respectivement les 16 et 17 mars à Paris, nous permettent de relancer le débat sur la place politique et de réclamer des engagements aux candidats pour les élections présidentielles.

3. Voir Jacqueline Coignard, « Prostitution : le PS veut pénaliser les clients », *Libération*, 6 juillet 2006, à l'adresse <http://www.liberation.fr/actualite/politiques/191649.fr.php>

PUTOPHOBIE

Rompant avec un siècle et demi de réglementation, la loi dite « Marthe Richard » de 1946, qui ferme les maisons closes, a marqué le positionnement abolitionniste de la France. L'intimidation pénale des prostituées commence avec les lois votées en 1975. Mais avec l'arrivée de la droite en 2002, on a franchi un nouveau cap : les putes sont devenues des délinquantes.

Dès l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur, avant même que la LSI ne soit votée le 18 mars 2003, les premières consignes pour nettoyer les trottoirs ont été données.

Cette loi clientéliste, vendue à l'époque comme ayant pour objet la lutte contre le proxénétisme, n'avait en fait que deux buts : répondre à l'attente des riverains, regroupés en associations afin d'être débarrassés des « nuisances » que représentent les putes, en « nettoyant » les trottoirs des belles avenues parisiennes, et, bien sûr, expulser les étrangères sans-papiers.

Les « honnêtes gens » sont prêts à regarder des femmes nues à la télé ou sur les panneaux publicitaires, que ce soit ou non en compagnie de leurs enfants, mais la présence de prostituées dans les rues leur demeure insupportable.

L'ambiance était au sécuritaire. Tout se passait comme si Le Pen avait gagné les élections. Même la gauche renchérisait puisqu'elle avait fait voter dans l'année écoulée la LSQ, version allégée de l'actuelle LSI de Sarkozy. À Lyon, le maire socialiste Gérard Collomb fut l'un des premiers à promulguer des arrêtés municipaux antiprostitution, reléguant les prostituées du centre-ville à la périphérie.

La communauté a tenté en vain de se mobiliser contre le projet de loi Sarkozy. Le 5 octobre 2002, nous étions 500 prostituées rassemblées devant le Sénat à l'appel de Cabiria et de France Prostitution, soutenues par quelques associations.

Aucun parti politique de gauche n'était là, si ce n'est quelques militants des Verts et de la LCR.

Quelques féministes étaient individuellement venues nous soutenir, mais la majorité des mouvements féministes officiels ont refusé de nous rejoindre, ne voulant pas cautionner la défense de la prostitution. Ils ont préféré organiser plus tard un autre rassemblement à l'appel du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) contre la LSI et contre le système prostitutionnel. Quelques personnes participèrent à ce rassemblement, mais personne n'en entendit parler dans les médias.

La LSI fut donc votée le 18 mars 2003, sans que la gauche – dont nous aurions aimé qu'elle se situe dans l'opposition – ne réagisse. À l'époque, certains croyaient encore que cette loi pourrait résoudre les problèmes de proxénétisme et de trafic des êtres humains, qu'il fallait bien faire quelque chose pour ces pauvres femmes et

qu'au moins Sarkozy avait le mérite d'agir et d'affronter ce grave problème.

La LSI et son article pénalisant le racolage passif a accentué la répression contre les travailleuses du sexe. La loi prévoit 3 750 euros d'amende, deux mois de prison et l'expulsion des étrangères, mais, dans les faits, les juges l'appliquent peu, préférant des peines d'amendes avec sursis.

Sarkozy a donc changé de stratégie en accentuant la répression policière, les arrestations, les gardes à vue, même si elles ne débouchent pas sur des procès, et surtout les PV à répétition, plusieurs fois par jour, comme par exemple au bois de Vincennes. Les policiers ont certainement des consignes pour insulter, intimider, frapper, gazer, confisquer les capotes, racketter, etc. Ils sont certainement sélectionnés parmi les plus racistes et les plus transphobes de préférence.

L'interprétation de la situation de racolage est à l'appréciation de la police. Même cachée dans la forêt, on peut être arrêtée. Des filles sont poursuivies jusque dans les bus de prévention. La possession de capotes est considérée comme un élément de caractérisation du racolage.

La loi a échoué dans ses objectifs officiels : la répression qu'elle organise, poussant à la clandestinité, favorise le proxénétisme et la traite des femmes. Les réseaux sont toujours là, même plus forts encore. En région parisienne par exemple, des filles préfèrent travailler en grande banlieue dans le 77 et payer un protecteur 300 euros par jour plutôt que d'être harcelées par la police et devoir payer les PV.

Les conséquences en terme de violences sont plus graves, que celles-ci soient exercées par la police ou par des hommes qui savent qu'ils peuvent agresser sans risque d'être poursuivis – puisque les putes ne sont pas écoutées par les services de police qui sont les premiers à les criminaliser. Les viols sont plus fréquents, comme celui de Claire (une des principales leaders du mouvement anti-LSI en 2002-2003) par un policier en 2003.

L'accès à la prévention (capotes) est plus difficile, la négociation avec les clients est plus dure aussi bien pour la prévention que pour les tarifs, les conditions de travail en général.

Les objectifs non officiels de la loi, eux, ont été atteints : la visibilité de la prostitution de rue est désormais très réduite. Seule la rue Saint-Denis dans Paris est pour l'instant épargnée car les putes sont appréciées par les commerçants et riverains du quartier. Dans les autres quartiers de Paris, les associations de riverains et autres électeurs putophobes et racistes peuvent être contents : les rues ont été nettoyées au Kärcher, les putes ont été chassées, les étrangères expulsées. Le problème a été déplacé.

Revenons sur les définitions que nous avons données dans l'introduction :

- *Réglementarisme : encadrer cette activité afin qu'elle soit exercée dans un cadre légal. La prostitution est considérée comme une activité professionnelle normale.*
- *Abolitionnisme : les prostituées sont des victimes et les proxénètes des criminels. Les prostituées ne sont pas sanctionnables. Les clients peuvent être sanctionnés.*
- *Prohibitionnisme : les prostituées et les proxénètes sont des criminels, police et justice sanctionnent ces activités. Les clients peuvent être sanctionnés.*

Pour notre part, bien que souvent considérées comme des réglementaristes, nous ne souhaitons pas nous définir ainsi. En effet, l'approche réglementariste ne précise pas les conditions dans lesquelles le cadre légal régleme le travail sexuel ; or ses défenseurs prônent souvent des mesures difficilement acceptables, comme par exemple la réouverture des maisons closes.

Nous sommes opposées au salariat. C'est une position qui a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale des travailleuses du sexe en juin 2006 à la mairie du II^e arrondissement de Paris.

La réglementation du travail sexuel doit donc se faire dans l'intérêt des travailleuses et non au profit de proxénètes reconvertis en patrons. Et si des établissements devaient rouvrir, nous demandons à ce qu'ils soient autogérés par les travailleuses elles-mêmes. Notre statut doit rester celui de travailleuses indépendantes.

Les débats sur la prostitution opposent l'abolitionnisme et le prohibitionnisme. Cependant cette séparation nous paraît superflue dans la mesure où la distinction entre ces deux approches de pensée est de plus en plus floue.

Nous avons donc créé le terme de « putophobie » afin de mieux définir les discriminations dont nous sommes victimes en tant que putes.

Voici la définition que nous en proposons :

La putophobie est une des discriminations les plus partagée dans nos cultures. Il y a plusieurs logiques qui déterminent le sentiment putophobe. Les deux principales sont de désigner les putes comme :

- des victimes, trop connes, incapables de savoir ce qui est bon pour elles, et donc maintenues dans un statut d'infériorité par une confiscation de la parole au profit de celles qui sont censées les « sortir de là » ;
- des délinquantes, vecteurs de désordre et d'épidémie, dont la seule visibilité est considérée comme une nuisance.

Dans les deux cas, les putophobes agissent en fonction d'un sentiment de supériorité. Soit sauveurs de

l'humanité, soit policiers au service de la collectivité. Ces deux logiques, du « victimariat » à la délinquance, peuvent se recouper et ne sont pas forcément contradictoires s'agissant des putophobes.

Le sociologue Lilian Mathieu estime que l'opposition à la Loi sur la sécurité intérieure, dite « Loi Sarkozy », se trouve affaiblie du fait de la division entre associations abolitionnistes et associations de défense des travailleuses du sexe. Au contraire, nous ne pensons pas qu'une alliance avec les « abolitionnistes » puisse nous aider à lutter contre cette loi, puisque ces gens-là portent eux-mêmes une responsabilité dans sa promulgation et qu'ils ne feront rien pour son abrogation. Comment en arrivons-nous à cette position, alors que des personnes abolitionnistes se sont déclarées opposées à cette loi en expliquant que Sarkozy recherchait avant tout la tranquillité publique, c'est-à-dire celle des riverains, sans se soucier de l'amélioration du sort des prostituées ?

C'est que, si la logique de Sarkozy semble différente de celle des abolitionnistes sur la forme, elle est en fait la même sur le fond. Pour les deux courants, abolitionniste et prohibitionniste, la prostitution est une mauvaise chose qu'il faut faire disparaître.

Certes, les motifs invoqués ne sont pas exactement les mêmes, mais ils se rejoignent : la protection des femmes et des plus faibles est revendiquée par les deux camps. Or, si la tranquillité publique ne semble défendue que par les prohibitionnistes, en réalité, les abolitionnistes ont également en tête ce même souci, car la peur de la contagion et de la propagation de la prostitution est présente dans les deux pensées.

Examinons plus en détail chaque argument :

Le proxénétisme

Les définitions du proxénétisme par les camps abolitionnistes et prohibitionnistes se rejoignent pour condamner le plus largement possible toute personne qui bénéficie des revenus de la prostitution. Il ne s'agit pas pour eux de dénoncer exclusivement les violences pouvant s'exercer contre nous afin de profiter de nos revenus. Leur définition conduit à accuser d'être eux-mêmes des proxénètes nos enfants, nos conjoints, nos relations, puisque profitant bien évidemment de nos revenus.

Au-delà de nous refuser le droit à la vie privée et familiale, les putophobes estiment que la prostitution suppose nécessairement des proxénètes. C'est la raison pour laquelle tous optent pour la lutte contre la prostitution dans son ensemble, sans se soucier de la légitimité des prostituées elles-mêmes.

Pire, le résultat de cette politique qui l'érige comme terme de sa lutte ne conduit qu'à renforcer le proxénétisme, que ce soit en Suède depuis la pénalisation des clients, ou en France avec la LSI. En réprimant les prostituées comme leurs clients, on ne veut pas admettre qu'on renforce la clandestinité, la nécessité pour les putes de se cacher des forces de l'ordre censées pourtant protéger l'ensemble des citoyens. Qu'on ne s'offusque pas que certaines parmi nous s'en remettent à d'autres protecteurs...

« La prostitution ne peut pas être un métier »

Ni les abolitionnistes, ni les prohibitionnistes ne considèrent la prostitution comme un métier, car ils partagent une même vision de la sexualité : celle-ci doit être réservée aux relations amoureuses.

C'est ce qu'on enseigne aux enfants, à l'école ou en famille : n'est pas pute celui ou celle qui respecte son corps, c'est-à-dire attend le bon ou la bonne, qui le baisera « par amour », qui lui sera fidèle et qui lui fera de « beaux enfants ».

Dans les familles plus libérées, on permettra aux enfants qu'ils ne se marient pas... tout de suite, qu'ils baisent comme ils le souhaitent avant de trouver le bon. Mais il ne faudra pas trop tarder quand même.

Il ne nous appartient pas ici de définir ce que veut dire « aimer quelqu'un ». Rappelons simplement qu'en la matière le désir d'un corps n'échappe pas forcément à la problématique.

Prendre plaisir à faire semblant d'être un objet sexuel aux yeux de certains hommes et, inversement, (clients ou pas d'ailleurs), les considérer comme des bites porte-monnaie, fait partie d'un jeu érotique que nous maîtrisons parfaitement, mais qui leur semble inconcevable.

« Les putes ne sont que des marchandises »

Mais en quoi l'emploi de notre sexe fait-il de nous des marchandises, quand les autres travailleurs qui ne s'en servent pas vendraient, eux, leur force de travail ? Pourquoi réduire le corps des femmes à leur sexe ? Autant réduire l'identité du balayeur à ses muscles.

Nous en avons assez d'être considérées comme des corps dépourvus d'intelligence. Le travail du sexe comme la sexualité en général nécessite de l'intelligence. Nous refusons que notre sexualité – parce qu'elle est vénale – soit réduite au fait d'être pénétrées passivement. Nous revendiquons le fait d'être actrices, comme dans n'importe quelle activité de services et donc de relation. Nous ne vendons pas stupidement notre corps : nous proposons des services sexuels.

« La prostitution ne peut être un choix »

C'est porter un jugement stigmatisant sur nous que de considérer qu'une personne sensée ne puisse se prostituer sans y être contrainte. Nous condamnons bien entendu la négation de notre liberté de choix, qu'elle provienne de proxénètes qui nous obligent contre notre volonté ou d'abolitionnistes qui voudraient nous en empêcher. Considérer que nous ne sommes pas en capacité d'exprimer notre consentement, nous ramener à la position de mineurs de moins de 15 ans, est infantilisant.

S'il est vrai que les inégalités économiques sont plus importantes pour les femmes et les immigrés, pourquoi introduire une différence supplémentaire avec les autres travailleurs ? Pourquoi leur consentement au travail serait-il plus éclairé que le nôtre ? Le problème qui se pose est donc celui de la division sexuelle du travail, telle que l'a analysée Christine Delphy⁴, et qui n'est pas spécifique à la prostitution. Dans la majorité des métiers, les femmes sont contraintes de travailler au service des hommes.

4. Christine Delphy, *L'Ennemi principal* (t. I), Syllepse, Paris, 1998.

« Les putes sont des victimes »

Puisque les bien-pensants ne comprennent pas leurs propres blocages sexuels, il faut bien qu'ils trouvent une explication au fait que certaines personnes parviennent, elles, à mener une sexualité vénale. Comme le disait Grisélidis Réal : « S'ils nous détestent à ce point, c'est que nous connaissons les hommes qui viennent nous voir mieux que quiconque, mieux que leur propre femme. On connaît leurs désirs, leurs fantasmes. On connaît aussi quelquefois le dégoût de leur propre sexualité. »⁵

Il est vrai qu'à la différence des abolitionnistes, les prohibitionnistes considèrent qu'on ne peut pas s'attaquer à la prostitution sans s'attaquer aux prostituées. Leur lutte contre nous est donc beaucoup plus « décomplexée ».

« C'est pour leur bien que nous agissons »

Chacun des deux camps pense que nous sommes aliénées, que nous ne savons pas ce que nous faisons, que nous devrions faire autre chose de notre vie, et ce genre de conneries. Ils pensent que nous sommes des victimes qui n'ont ni la capacité de faire autre chose ni même conscience de notre aliénation, ce qui expliquerait que nous ne cherchons pas à arrêter de nous prostituer : la contrainte est donc légitime en vue de la réinsertion. Et comme tout le monde en la matière se pense en héros de l'humanité, tous tiennent absolument à nous « aider » contre notre gré, quitte à ce qu'il y ait quelques dommages collatéraux. Tant pis si la LSI réprime les putes puisqu'elle

5. Gérard Lanniez, Grisélidis Réal, *La Nuit écarlate ou le repas des fauves*, Association Himeros, 2006.

a pour but de lutter contre le proxénétisme. Tant pis si les putes n'ont aucun droit social puisqu'on ne peut pas légitimer cette prétendue violence. Tant pis si la pénalisation des clients pénalise les putes indirectement.

Accointances entre personnes abolitionnistes et prohibitionnistes

Lors d'un colloque organisé par le Mouvement du Nid le 23 novembre 2006, l'organisation a invité la ministre Catherine Vautrin, chargée du secrétariat d'État aux victimes. Il s'agissait pour le Nid d'organiser de bonnes relations avec le pouvoir en place : il lui est important de voir sa politique soutenue par le gouvernement, afin de maintenir sa respectabilité en tant qu'association bénéficiant de larges subventions des pouvoirs publics. Il lui est important d'être reconnu d'utilité publique, pour permettre à ses donateurs de bénéficier de réductions fiscales. Enfin, il lui est important d'avoir les agréments académiques afin d'intervenir dans les établissements scolaires en vue de prévenir la jeunesse contre le mal que serait la prostitution.

Pour la ministre, ce fut l'occasion de rappeler son engagement auprès des victimes que seraient les prostituées, en apparaissant aux côtés de la plus grande organisation abolitionniste travaillant sur la prostitution en France. L'engagement en question n'existe pourtant pas. Bien au contraire, Catherine Vautrin participe à un gouvernement qui, depuis 2002, a fait de la chasse aux putes une des priorités de sa politique sécuritaire.

Mais elle peut dormir tranquille, les personnes abolitionnistes ne vont pas l'emmerder avec ça. Ils sont là pour lutter contre la prostitution eux aussi.

Abolitionnisme, violence faite aux putes

À force de nous entendre sans arrêt dire que nous ne sommes que des marchandises, des corps qui se vendent, que nous ne nous respectons pas, que, naturellement, nous aurions été violées dans notre enfance, qu'il faut nous réinsérer, que nous portons atteinte à notre dignité, à notre santé psychique, les personnes abolitionnistes ont fini, par excès de systématisme, par briser des vies. L'abolitionnisme est une forme de maltraitance théorique.

Nous ne serions donc acceptables que malheureuses afin de confirmer l'image que l'on veut donner de nous.

Mais si l'une d'entre nous se rebelle et revendique la liberté de se prostituer, de disposer librement de son corps, suivant pourtant en ceci une démarche féministe, elle sera de suite étiquetée : non représentative, égoïste, salope nymphomane forcément perturbée, en passe de légitimer les viols et qu'il faut donc punir. Tu n'es pas malheureuse ? Tu ne veux pas te réinsérer ? Contrôle fiscal, retrait de la garde des enfants, amendes et PV, humiliations, harcèlement policier, expulsions. Ni retraite, ni sécu, aucun droit.

Comme si cela ne suffisait pas, les abolitionnistes veulent maintenant la pénalisation de nos clients. Ou comment entraver la liberté sexuelle. Comment faire chier des adultes consentants. Comment décréter à tout prix comme violence ce qui ne l'est pas. Ils devraient pourtant savoir que réprimer les clients revient à pénaliser les prostituées, qui pour protéger une clientèle qu'on n'abolira pas d'un trait de plume seront obligées de se cacher.

Personne n'oblige pourtant les abolitionnistes à nous imiter si elles ne veulent pas se prostituer. Et ce n'est pas parce qu'elles ne parviennent pas à baiser en dehors du couple, avec des inconnus, nombreux, sans désir, et parfois sans plaisir, juste par intérêt, que nous devrions subir la même vie sexuelle qu'eux.

Tout le monde a entendu parler de cette histoire, que nous citons plus haut, de 40 000 femmes importées comme esclaves sexuelles à l'occasion de la Coupe du monde de football en Allemagne. Cette histoire n'était en réalité qu'une invention reposant sur des présupposés jamais vérifiés et servant à stigmatiser la prostitution dans son ensemble⁶.

Tout a commencé aux Jeux olympiques d'Athènes. L'organisation européenne CATW (*Coalition Against Traffick in Women*, Coalition contre la traite des femmes), dirigée par Malka Marcovitch, également directrice en France de l'Association pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie, avait lancé une campagne afin d'alerter la population sur les dangers de la prostitution qui serait liés aux grands événements sportifs.

La logique est simple : la grande concentration de supporters autour de l'événement, dont la majorité sont des hommes, serait un facteur d'augmentation de la prostitution.

À l'époque, il s'agissait d'un coup d'essai ; le CATW n'avait avancé que le chiffre de 20 000 femmes déportées et n'avait pas été très bien relayé médiatiquement.

6. Voir *Une légende urbaine : les 40 000 prostituées d'Europe de l'Est importées en Allemagne pour la Coupe du monde de football* à l'adresse http://bellaciao.org/fr/article.php3?id_article=31401 ou <http://endehors.org/news/11129.shtml>

La deuxième occasion fut la bonne.

Mieux préparée, la campagne de 2006 a pu s'appuyer sur un réseau important d'associations abolitionnistes dans toute l'Europe, en particulier les réseaux féministes, mais reçut également l'appui des intégristes chrétiens, notamment aux USA.

Thème central de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2006, il a permis aux journalistes qui l'ont répercuté de commencer à parler du Mondial de football quand il n'y avait encore rien à en dire. Le scandale et l'émotion suscités ont été couverts par de nombreux reportages. Qui en effet ne peut s'émouvoir de l'esclavage sexuel et de la déportation d'autant de femmes de nos jours? Qui n'est pas contre la traite des êtres humains en 2006?

Pour ne pas passer pour des salauds machistes pro-prostitution, de nombreux médias ont préféré ne pas retenir nos protestations devant cette manipulation. Et quand la confrontation était proposée entre des prostituées et Malka Marcovitch, celle-ci refusait le débat. Accepter de débattre avec nous équivaldrait à légitimer la parole des proxénètes, ce qu'elle ne peut admettre. Elle nous considère en effet comme l'émanation de leur association.

Des militantes des Putes qui devaient participer à l'émission de Delarue se sont vues expliquer que l'émission n'aurait pas lieu, alors qu'en réalité d'autres invitées ayant davantage un profil de victimes ont pu prendre leur place. Marcovitch n'y est peut-être pour rien pour cette fois-ci mais, en revanche, elle a clairement

refusé de débattre avec nous sur le plateau de son amie Christine Okrent (France Europe Express) ou sur celui d'I-télé. D'autres personnes ont tout de même été invitées pour ce faire, mais ce n'étaient pas des prostituées. La confrontation avec une parole à la première personne semble la déranger.

Ce chiffre de 40 000 femmes déportées a été inventé en se basant sur la capacité d'accueil des Eros Centers en Allemagne et sur la promotion d'un nouveau bordel nommé Artémis. Le propriétaire de ce nouveau bordel encourageait les supporters de foot à venir voir les filles après le match. Les abolitionnistes, mêlant leurs propres fantasmes à la réalité, en ont conclu que des cabines spéciales allaient être installées à la sortie des stades afin de consommer du sexe.

Ne faisant aucune distinction entre la prostitution contrainte et celle relevant d'une décision personnelle, le potentiel de travailleuses supplémentaires s'est vite transformé en déportation de 40 000 femmes.

La travailleuse migrante qui veut fuir un pays sexiste, échapper à la misère économique ou aux lois répressives type LSI de Sarkozy, n'est pas considérée comme une personne autonome qui s'empare du champ économique pour améliorer sa situation de départ.

Elle reste considérée comme une victime de la traite des êtres humains – l'amalgame est en tout cas soigneusement diffusé. Le discours a été assimilé comme il devait l'être : pour le grand public, il s'agit bien de femmes enlevées à leur famille et à leur pays, sous la contrainte de trafiquants proxénètes violents. Elles devront assouvir

les exubérances et exigences sexuelles de supporters de foot enragés par la passion de l'alcool et du sport.

Ce discours a été alimenté en particulier dans les pays abolitionnistes comme les États-Unis, la Suède et la France.

Ces trois pays en ont profité pour interpeller et condamner le gouvernement allemand, tenu responsable des faits à venir pendant la Coupe du monde après avoir légalisé le travail sexuel en 2001.

En France par exemple, la campagne a été relayée par la quasi-totalité des organisations de gauche et d'extrême gauche, les commissions femmes des syndicats et partis politiques ayant fait circuler et signer une pétition contre la prostitution. Tous les partis politiques de gauche et de droite avaient leur représentant pour signer la pétition du CATW : Marie-Georges Buffet pour le Parti communiste, Laurence Rossignol pour le Parti socialiste, Dominique Voynet pour les Verts, Roselyne Bachelot pour l'UMP et Didier Bariani pour l'UDF. Le gouvernement français a également été mis à contribution, le ministre de la Jeunesse et des Sports s'exprimant publiquement en condamnant la prostitution, et faisant diffuser à la télévision un spot publicitaire montrant l'entraîneur de l'équipe de France de football la condamnant également.

On aurait aimé que la classe politique réagisse autant contre les lois Sarkozy, mais il a semblé à tous plus intéressant de condamner l'Allemagne – alors que le sort des prostituées y est beaucoup plus favorable, celles-ci n'étant pas continuellement agressées par la police mais travaillant dans des espaces sécurisés.

Dans d'autres pays, la campagne a été menée de façon plus intelligente. Pour les féministes allemandes par exemple, il ne s'agissait pas de condamner la prostitution dans son ensemble mais de veiller à ce que des situations de contraintes, d'abus et de violences n'aient pas lieu, que la condition des travailleuses du sexe ne subisse pas l'effet éventuel d'une augmentation du nombre de clients. En Allemagne et en Hollande, il y a donc eu des campagnes dirigées vers les clients afin qu'ils soient sensibilisés aux situations de proxénétisme et puissent les dénoncer s'ils les rencontraient. Des numéros verts ont été mis en place au profit des travailleuses du sexe au cas où elles subiraient des violences

Effet pervers de cette campagne, les pressions étant très fortes de la part des pays abolitionnistes, les contrôles migratoires ont été renforcés à l'occasion. Il fallait empêcher que ces 40 000 femmes arrivent des pays de l'Est ou d'Afrique. Si les flux migratoires n'ont pas augmenté, la police allemande a pu reconduire à la frontière davantage de prostituées en situation irrégulière, qui vivaient pourtant en Allemagne depuis des années.

Au bout du compte, il semble que le nombre de prostituées et de clients n'ait pas augmenté pendant la coupe du monde. Ni les douanes, ni la police allemande, ni les enquêteurs de l'Union européenne, ni les patrons des Eros Centers, ni nos collègues allemandes, ni même les ONG suédoises abolitionnistes travaillant sur la prostitution n'ont relevé finalement, même six mois après l'événement, une quelconque augmentation du phénomène. Il y aurait même eu l'effet inverse. Les supporters de foot, trop ivres ou restant en bande, ne se seraient pas aventurés dans les bordels.

Comment être surpris ? Nos clients préfèrent la discrétion et viennent nous voir seuls plutôt qu'accompagnés.

Mais ça, comment les personnes abolitionnistes auraient-elles pu le savoir ? Elles ignorent absolument tout de ce sujet !

Malka Marcovitch peut quand même être contente d'elle. Tout le monde aura entendu parler de cette histoire, la condamnation de la prostitution ayant été générale. Mieux que tout, les partis de gauche, LCR, PCF et PS, ont entre-temps inscrit la pénalisation des clients dans leur programme électoral pour les élections de 2007. La France est sur la même voie que la Suède, et son positionnement dans le camp abolitionniste est en passe de renforcer ce dernier et de lui donner l'avantage au sein d'une Union européenne divisée sur la question.

La prostitution ne serait d'après les personnes abolitionnistes qu'une violence sexiste. Sans pour autant nier la réalité de cette violence, nous pensons au contraire qu'elle n'est à ramener qu'à celle des conditions dans lesquelles nous exerçons, sans pour autant définir par essence le fond de notre activité.

Puisque violence il y a avant toute chose, tous ceux qui ont affaire à la prostitution en sont a priori coupables : le 5 juillet 2006, deux députés socialistes, Christophe Caresche et Danielle Bousquet, ont présenté une proposition de loi afin de pénaliser les clients des travailleuses du sexe⁷.

Cette revendication, également inscrite dans le projet du Parti socialiste, est portée depuis longtemps par Laurence Rossignol, secrétaire national aux droits des femmes, et soutenue par la candidate à l'élection présidentielle, Ségolène Royal.

Un raisonnement simpliste et démagogique

Sans clients, plus de prostitution. Il suffirait d'assécher la demande et les putes devront d'elles-mêmes arrêter le tapin. Cela revient à vouloir forcer les prostituées à cesser

7. Voir Jacqueline Coignard, «Prostitution : le PS veut pénaliser les clients», *Libération*, 6 juillet 2006, à l'adresse : <http://www.liberation.fr/actualite/politiques/191649.fr.php>

leur activité. Mais pourquoi agir par la contrainte sans nous demander notre avis ?

Deux raisons à cela : la première, déjà évoquée dans le chapitre 1, est que notre avis ne compte pas puisque notre providentielle aliénation nous répute incapables d'exprimer notre consentement. Les putes militantes seraient comme les esclaves domestiques privilégiés sur ceux des champs et qui remercient leur maître.

La deuxième, c'est que la pénalisation des clients est de la part du PS et de Ségolène Royal une mesure démagogique pour ne pas avoir à lutter contre le chômage des femmes et pour l'égalité salariale. S'il fallait donner aux prostituées les moyens de préciser leur choix, il serait bon en effet d'aider les personnes qui souhaitent arrêter de se prostituer en leur proposant d'autres métiers. Quel prodigieux avenir que le RMI. Mais une partie de la réalité est là : si les putes existent, c'est parce qu'elles préfèrent autre chose que l'aide sociale ou de devoir bosser durement au profit d'un patron, et pour pas grand-chose.

Le comble de la part de l'État est qu'il continue de reconnaître fiscalement le travail sexuel en prélevant des impôts dessus, tout en prétendant qu'il n'en est pas un. En France comme en Suède où on pénalise le client, les abolitionnistes ne semblent pas préoccupés par ce paradoxe.

Des conséquences dramatiques

Enfin, quand on connaît les effets de la pénalisation des clients et de la réadaptation des prostituées en Suède, il y a de quoi avoir peur. Afin de protéger leur clientèle, nos collègues suédoises sont dorénavant obligées de se

cachez des forces de police. Beaucoup de putes suédoises ont été assassinées parce qu'elles ne pouvaient plus faire appel à la police. Parce que si une pute appelle la police, tout le monde finit par le savoir, et cela lui occasionne des problèmes et la perte de ses clients. Les violences et le proxénétisme ont augmenté. Le travail sanitaire et de protection est devenu impossible. Cette situation ne peut qu'être défavorable pour les femmes dans leur rapport de négociation avec les clients. Elles sont de fait davantage exposées aux sadiques et criminels.

La clandestinité est la cause de tous les abus. Le travail des mineures a augmenté. La mafia russe est arrivée, et avec elle des femmes qui ont été enlevées. Les autorités suédoises, sous prétexte de protéger leurs enfants, punissent les récalcitrantes à la réadaptation en leur retirant la garde. Beaucoup ont dû migrer vers le Danemark et la Norvège pour conserver leur liberté et leur vie familiale.

Les politiques qui nous gouvernent ne peuvent pas agir ainsi et prétendre le faire pour notre bien. Il est temps qu'ils nous écoutent car personne ne sait mieux que nous ce qui est bon pour nous.

La pénalisation des clients est portée entre autres par le Parti socialiste. Le groupe Les Putes lui a adressé la pétition suivante, que l'on peut signer en ligne à l'adresse : <http://www.petitiononline.com/lesputes/petition.html>

Dans le journal Libération du 6 juillet 2006, nous avons pu lire que deux députés socialistes, Christophe Caresche et Danielle Bousquet, venaient de déposer une proposition de loi afin de pénaliser les clients des travailleuses du sexe.

Cette revendication est portée depuis longtemps par Laurence Rossignol, responsable de la commission Femmes de votre parti, mais également soutenue par la candidate à l'élection présidentielle la plus portée actuellement par les sondages, à savoir Ségolène Royal.

Nous sommes très inquiètes que le modèle suédois puisse s'appliquer en France quand on sait les difficultés que cette loi apporte depuis quelques années aux travailleuses du sexe : clandestinité accrue pour protéger les clients, hausse du proxénétisme, rééducation forcée, arrêt des actions de prévention des associations de santé communautaires.

Pourquoi le Parti socialiste veut-il à ce point aggraver la situation des travailleuses du sexe en les clandestinisant encore plus et ainsi développer le proxénétisme et faire le jeu des réseaux ?

Nous exigeons :

- le retrait immédiat de cette proposition de loi ;*
- le retrait des mêmes propositions de votre programme pour les présidentielles 2007 ;*
- une révision des lois sur le proxénétisme qui ne doivent plus empêcher les travailleuses du sexe de vivre en famille, de circuler librement pour les étrangères ou de louer un studio pour travailler, mais bien de combattre les violences, et l'extorsion de nos revenus ;*
- l'abrogation des ordonnances de 1960 faisant des travailleuses du sexe des inadaptées sociales ;*
- l'abrogation de l'article L50 de la Loi pour la sécurité intérieure de mars 2003 pénalisant le racolage passif ;*
- la régularisation immédiate de tous les sans-papiers.*

Association Les Putes

<http://www.lesputes.org>

LE FÉMINISME PUTE

Être pute, c'est être féministe.

Nous n'avons pas de leçon de féminisme à recevoir de celles qui veulent nous abolir.

Le féminisme pute, c'est refuser de restreindre la libre disposition du corps au droit à l'avortement. Le féminisme pute, c'est sortir de la nostalgie des années 1970 pour retrouver des utopies de révolution, de transformation radicale de la société, de suppression du patriarcat. Le féminisme pute, c'est refuser de sacraliser le sexe. Le féminisme pute, c'est pouvoir concevoir et pratiquer sa sexualité en dehors des cadres du couple, du mariage, de l'amour.

Nous ne donnons rien. Et ce n'est pas parce que nous recevons de l'argent contre des services sexuels que nous devenons des esclaves. Au contraire, c'est en ceci que nous pouvons, comme les hommes, concevoir et pratiquer notre sexualité, juste par envie, ou par plaisir, ou par intérêt.

Le féminisme pute, c'est faire de la prostitution un moyen d'épanouissement et d'indépendance pour les femmes. C'est devenir experte de la sexualité pour mieux jouir et faire jouir. Avoir une intelligence sexuelle suppose de faire travailler aussi son cerveau.

Le féminisme pute, c'est se réapproprier l'insulte « pute » comme une fierté au lieu de tenter de s'en défaire. Parce que l'injure « pute » ne nous désigne pas exclusivement. Elle a même tendance, dans certains discours, à désigner toutes les femmes. Lutter contre la putophobie sera donc également lutter contre le sexisme ambiant, lutter pour pouvoir être, s'habiller, se comporter comme des putes..., lutter, comme toutes les autres femmes, contre la peur de l'agression.

Comme le dit notre slogan :

Où, quand, comment, combien je prends, le choix me revient, mon corps m'appartient.

Notre approche semble inédite, car il est encore très rare que des travailleuses du sexe, du moins en France, tentent de mener une réflexion théorique sur leur propre métier et leur condition. Celle-ci ne part pourtant pas de zéro.

Depuis la nouvelle vague féministe des années 1970 qui a considéré le privé comme politique et placé la sexualité au cœur du combat des femmes, la prostitution est devenue un des thèmes de travail des théoriciennes et militantes. Depuis plus de trente ans maintenant, le débat continue entre les différents mouvements féministes, et il est encore loin d'être clos.

Dans les années 1970, des militantes féministes ont tenté d'apporter leur aide aux prostituées. Grâce à elles, une première organisation de travailleuses du sexe a vu le jour aux États-Unis : l'association Coyote, fondée en 1973 par Margot Saint James et Gail Pheterson. Grâce à son engagement, Gail Pheterson a pu écrire, en 2001, *Le Prisme de la prostitution*⁸, regroupant ses réflexions autour du stigmate de putain et de la capacité d'agir des travailleuses du sexe.

8. Gail Pheterson, *Le Prisme de la prostitution*, (traduit de l'anglais par Nicole-Claude Matthieu), L'Harmattan, «Bibliothèque du féminisme», 2001.

En France, en 1975, le premier mouvement de prostituées voit le jour. Cinq cents prostituées occupent l'église Saint-Nizier à Lyon, puis la chapelle Saint-Bernard à Paris, dans le quartier de Montparnasse. Une expédition est menée le 1^{er} juillet 1975 jusque dans les jardins du château du président Giscard d'Estaing, occupant ses pelouses. Il s'agissait de protester contre les politiques répressives de l'époque et contre le nouveau projet de loi condamnant les prostituées à des peines d'amendes de plus en plus importantes, et qui leur faisaient courir le risque de la prison.

La loi sera votée le 11 juillet 1975. L'État proxénète, prompt à encaisser nos impôts, poussait la police au harcèlement. Le président de la République commande alors un rapport à un magistrat, Guy Pinot, qui sort au mois de décembre et critique la loi. Cependant, le rapport ne sera jamais publié.

Le mouvement est vite devenu populaire et soutenu par la population. Beaucoup de militantes féministes tentent de se rapprocher de leurs sœurs et de les soutenir dans leur combat, sans que leur démarche soit toujours comprise du reste du mouvement des femmes. C'est pourtant à ce moment-là qu'un grand nombre de prostituées se sont passées des services de leur proxénète et se sont mises à travailler à leur propre compte.

Mais la prostitution libre pouvait-elle être une réalité? Le mot d'ordre de «libre disposition de son corps» pouvait-il s'appliquer également aux travailleuses du sexe?

Les principales alliées des prostituées ne furent donc pas les féministes, divisées sur ces questions. Les revendications qui faisaient consensus se dirigeaient contre la

répression et contre la réouverture des maisons closes, ces maisons d'abattage dont les plus anciennes d'entre nous gardaient encore le souvenir.

Sans réelle base théorique, le mouvement spontané s'est alors laissé influencer par ses autres alliés, qui étaient principalement le Mouvement du Nid et l'Église catholique, dont l'œuvre sociale auprès des prostituées durait depuis des siècles. Pensant mieux convaincre l'opinion publique et donner une meilleure image d'elles-mêmes, les porte-parole du mouvement se sont déclarées être avant tout des mères de famille. Cette stratégie n'a pas permis d'effacer le stigmate pour autant : ces mères de familles étaient avant tout des putes.

En 1980, le mouvement est toujours fort, voire renforcé. Le Collectif des femmes prostituées de Paris publie un Manifeste, dans lequel il appelle à la solidarité. Les femmes menacées d'expulsion, rue Saint-Denis à Paris, se battent pour défendre leur territoire. Elles dénoncent la loi permettant de poursuivre leurs proches pour proxénétisme du seul fait de partager leur vie privée. Elles protestent contre les tarifs fiscaux abusifs. Elles font reculer le projet de loi Le Tac, visant à instaurer une nouvelle réglementation des maisons closes. Elles veulent pouvoir acheter ou louer à deux ou à plusieurs, à des prix honnêtes, des appartements ou des studios sans pour autant être inculpées de proxénétisme. Elles refusent d'être parquées dans des quartiers réservés ou des établissements *ad hoc* réglementés « non pas pour la liberté et la dignité des prostituées, mais pour la santé des recettes de l'État ».

Les principales revendications sont satisfaites, et, pendant plus de dix ans, les problèmes de répression ou

de proxénétisme seront réglés, pour les prostituées dites traditionnelles du moins.

Car avec l'accroissement de mesures contre les libertés migratoires dans les années 1980 et 1990, la nécessité pour les femmes migrantes de passer par des intermédiaires a considérablement augmenté. Ne possédant ni l'argent ni les moyens légaux, elles deviennent dépendantes de réseaux pour leur venue dans les pays dits développés.

Le mouvement des prostituées ne fut pas le seul à s'esouffler. Suivant la même logique, les mouvements de libération des femmes, ayant obtenu le vote de la Loi Veil légalisant l'IVG, se retrouvèrent beaucoup moins mobilisateurs après les années 1970. Au début des années 1980, le MLF, sigle inventé par des journalistes, n'existe plus. Les féministes sont divisées sur de nombreuses questions, dont celle de la prostitution, qui n'est à leurs yeux pas la plus importante.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 a par ailleurs conduit les différents mouvements sociaux à s'institutionnaliser. Yvette Roudy devient *ministre de la Condition féminine*. Certaines féministes, ou prétendues telles, obtiennent enfin des postes à responsabilité sur la question des femmes dans les partis politiques de gauche, ou dans quelques administrations et ministères. Les associations d'aide aux victimes ou de travailleurs sociaux peuvent se développer grâce à de nouvelles subventions. Si ces mesures ont constitué des progrès incontestables pour la cause des femmes, elles ont également eu pour effet pervers d'affaiblir la mobilisation sur des questions plus politiques contre le système en place, qui conservait ses mécanismes de domination.

En effet, pour le nouveau pouvoir, il était préférable de distribuer des subventions à des associations différentes afin de les diviser et de les contrôler, quitte à retirer ensuite ces mêmes subventions en prétextant une période de crise, plutôt que de salarier des fonctionnaires ayant des droits, et responsables d'un travail s'inscrivant dans la durée. Le mouvement de contestation s'est donc transformé en mouvement de préservation des acquis. L'opinion publique, depuis, est persuadée que tout a été gagné et que le féminisme est un combat d'arrière-garde.

Le mouvement des putes ne bénéficie pas de ces changements, mais tente de s'organiser au niveau mondial. La première Conférence internationale des Putes se tient à Amsterdam en 1985. Il s'agit d'élaborer la première Charte internationale des prostituées, ancêtre du Manifeste et de la Déclaration des droits des travailleuses du sexe. En 1987, 120 putes de 16 pays participent au second Congrès, présidé par Margot Saint James, fondatrice du mouvement Coyote.

Sur le plan théorique, cette période est marquée par ce qui a été appelé aux États-Unis les *Sex Wars*, entre féministes opposée à la domination comme Catherine McKinnon et féministes se définissant comme « pro-sexe » comme Gayle Rubin. McKinnon analyse les violences contre les femmes dans la sexualité, condamnant le viol, la prostitution et la pornographie. Les féministes « pro-sexe » analysent davantage la sexualité sous forme d'expérimentation à travers les jeux de rôles *butch* et *fem*⁹, le sadomasochisme et la pornographie.

9. Les mots *butch* et *fem* sont des termes utilisés pour renvoyer aux lesbiennes dites masculines pour le premier, et dites féminines pour le second.

En France, cette guerre n'a pas eu le même impact, voire n'a pas existé du tout.

D'autres féministes ont ensuite développé les théories *queer*, critiquant les risques d'essentialisation des mouvements féministes et homosexuels et se voulant plus ouvertes sur les autres minorités. Les théoriciennes *queer* ont donc pris des positions défendant les revendications des travailleuses du sexe, comme Judith Butler aux États-Unis ou Marie-Hélène Bourcier et Beatriz Preciado en France.

De nombreux blogs et sites Internet féministes, tel le site www.feministes.net, se sont développés récemment. Souvent plus nuancés, ils défendent toutefois les droits des travailleuses du sexe.

Sur le plan associatif, les approches autour de la prostitution sont souvent très différentes :

- les féministes qui ont le plus travaillé avec les prostituées, «sur le terrain» comme on dit, ont contribué dans les années 1990 à la création d'associations de santé communautaires pour contrer les effets de l'apparition du sida. Les associations Cabiria à Lyon ou Grisélidis à Toulouse en sont les plus beaux exemples ;
- les associations féministes plus classiques ne travaillant pas avec les prostituées sont quant à elles restées sur des positions abolitionnistes très fermes. Ce clivage s'est fortement renforcé depuis que Malka Marcovitch, Marie-Victoire Louis ou d'autres personnes abolitionnistes ont réussi à se faire passer pour des expertes sur le sujet.

Rencontrée à plusieurs occasions lors de réunions, Marcovitch nous déclare qu'elle tire son expertise et sa légitimité de sa rencontre avec des milliers de prostituées. Nous sommes prêtes à la croire, mais considérons que le fait de recevoir des prostituées dans son bureau, sans aller les voir et discuter avec elles sur leur lieu de travail, altère sa vision de la prostitution. Les prostituées qui vont la voir sont forcément des personnes en difficulté, ou se faisant passer pour telles afin d'obtenir un service.

Mais qu'importe, Marcovitch ne défend pas que ses idées, elle défend aussi son salaire de directrice du CATW, financé par les subventions publiques. Elle sait donc convaincre les associations n'y connaissant rien non plus que toute parole non abolitionniste doit être considérée comme antiféministe. Ainsi, par exemple, l'association Femmes Publiques, créée par des féministes en 2002 pour s'opposer au projet de loi Sarkozy, n'est pas considérée comme féministe par les autres associations.

Or, ce sont ces associations qui, en France, expriment et représentent le mouvement féministe « officiel », car clairement majoritaire, en particulier depuis la fin des années 1990 et la création du CNDF, le Collectif national pour les droits des femmes. Le CNDF regroupe la grande majorité des associations féministes de France, ainsi que des syndicats et des partis politiques de gauche représentés par leur commission Femmes.

On pourrait croire que cette nouvelle fédération ferait avancer plus facilement la cause des femmes, surtout quand elle possède un réseau aussi important sur le plan politique. Mais ni l'application de la parité, ni l'égalité salariale n'ont été les priorités du CNDF. La droite étant au pouvoir, il n'a pas cherché à obtenir de nouveaux acquis. Pire, nous

considérons qu'avec les choix politiques qu'il a défendus ces dernières années, il a clairement été complice de ce gouvernement, qui s'est appuyé sur lui dans la promulgation des lois les plus sexistes. Il s'agit, comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre, du vote de la LSI pénalisant le racolage passif, qui a bénéficié de la passivité des mouvements féministes et de la gauche en général.

La deuxième loi la plus sexiste qui a été votée sous le gouvernement de droite est passée non plus simplement grâce à la passivité complice des mouvements féministes officiels, mais avec leur complet soutien, voire à leur initiative. Il s'agit de la loi interdisant le port de signes religieux à l'école, qui vise directement les filles musulmanes et qui les exclut du droit à l'éducation.

La priorité des mouvements féministes officiels, de nombreuses associations du CNDF, a été de lutter contre des femmes : les putes et les musulmanes souhaitant porter le voile.

La naissance et le succès de l'association Ni Pute Ni Soumise est l'illustration de ce féminisme moderne. Ce mouvement, censé en principe lutter contre les violences sexistes dans les banlieues et mobiliser les jeunes femmes des quartiers, a en fait servi de caution à la politique sexiste et raciste du gouvernement et à celle du Parti socialiste, dont on se demande s'il est, sur ce point, vraiment dans l'opposition.

D'après elle, le sexisme vient à présent d'ailleurs, non plus du pouvoir patriarcal en place, de la société française dans son ensemble, mais des banlieues. *L'establishment* politique saura les remercier : Fadela Amara, leader du mouvement, admet que l'association a obtenu plus de 400 000 euros de subventions en un an. Les NPNS posent en Marianne à

l'Assemblée nationale, aux côtés des parlementaires UMP. Certaines deviennent les futures cadres d'un Parti socialiste qui a décidément bien besoin de minorités visibles afin de maintenir sa politique anti-immigrés – notamment refuser d'intégrer les sans-papiers à la CMU, refuser de tous les régulariser, et refuser de leur accorder le droit de vote.

Contre les femmes qui ne correspondent pas au schéma occidental et judéo-chrétien de *la* femme libérée, la même logique est en œuvre. La prostitution est toujours considérée comme un des symboles ultimes de l'oppression des femmes. Les féministes blanches, chrétiennes, bourgeoises, ou qui, ne l'étant pas, souhaitent ardemment s'intégrer au modèle universaliste républicain, telle Fadela Amara, oublie cependant qu'un symbole s'interprète et prend sens en raison d'une culture donnée.

Pour les filles voilées, le voile peut être interprété comme un symbole de résistance et d'affirmation de leur identité musulmane dans une société française raciste. Pour les putes, la prostitution peut être un moyen de prise de liberté, de ne pas avoir à subir un patron, des collègues aux blagues sexistes, de pouvoir choisir ses horaires de travail, pouvoir gagner plus d'argent en travaillant moins, etc.

Nous pouvons considérer que les femmes minoritaires sont des victimes incapables de se défendre par elles-mêmes sans l'aide des féministes, et qu'il faut les sortir de là en punissant leurs hommes voire en les punissant elles-mêmes. Nous pouvons aussi, a contrario, considérer que toutes les femmes, quelle que soit leur culture, peuvent s'emparer des acquis des luttes féministes en s'alliant avec elles, en faisant l'effort de comprendre leur mode de vie afin qu'elles imposent des contrats égalitaires avec leurs hommes.

Lettre ouverte à nos sœurs féministes

8 mars 2006

Notre nouveau groupe activiste Les Putes, composé exclusivement de putes – femmes et transpédégouines – a pour but l'auto-support et la lutte contre la putophobie. Nous estimons que le combat des Putes est un combat féministe. Malheureusement, jusqu'à présent, nous sommes exclues de la plupart de ces mouvements. Cette exclusion est le fruit d'une incompréhension : la majorité des féministes pensent que nous serions victimes de la prostitution quand nous pensons que nous sommes victimes des mauvaises conditions dans lesquelles nous l'exerçons. Pourquoi cette alliance avec les catholiques intégristes sur la prostitution ? Pire, le lobby abolitionniste est aujourd'hui très puissant, présent au sein de différentes instances nationales et européennes, fortement subventionnées, alors que les associations de prostituées ne bénéficient elles que de subventions pour la lutte contre le sida beaucoup plus faibles.

Nous ne sommes pas les premières à ne pas correspondre au modèle de la femme valorisé par les mouvements féministes. Avant les années 1970 et la création du mouvement de libération des femmes par de nombreuses lesbiennes, celles-ci en étaient exclues. Considérées au début du xx^e siècle comme des perverses, elles auraient donné une mauvaise image au combat des suffragettes qui étaient déjà taxées de vouloir féminiser la société, déviriliser les hommes et encourager l'homosexualité. La revendication du droit à l'avortement, à l'exception de la précurseure Madeleine Pelletier, ne faisait pas partie de leur combat.

Quittons donc cette vision essentialiste de ce que devrait être la femme, la bonne féministe. Les putes ont besoin de l'aide des autres femmes pour améliorer leurs conditions

de travail et de vie, pour faire valoir leurs droits et tout simplement être respectées. En effet, nous sommes en première ligne sur le front des violences sexistes. L'injure pute est sans doute la plus violente à l'égard des femmes et nous désigne toutes.

À chaque instant de nos vies, elle peut nous rattraper et permet de limiter notre liberté sexuelle. Nous préférierions donc qu'au lieu de tenter de s'en défaire les autres féministes se la réapproprient avec nous en fierté, cassant ainsi son rôle stigmatisant. En voulant s'en extraire, elles ne font que la renforcer et n'y échappent pas pour autant.

En tant que femmes transgressant les règles du genre, nous sommes davantage victimes de violences sexuelles, et plus encore depuis l'application de l'article L50 de la LSI pénalisant le racolage passif. Or, la reconnaissance des violences sexuelles que nous subissons passe par la reconnaissance de nos vies, de nos identités et donc de notre travail. Le viol conjugal a été reconnu grâce au combat de nos mères, le viol des putes ne l'est toujours pas.

Aujourd'hui, journée mondiale des femmes, nous souhaiterions que cette journée soit celle de toutes les femmes et donc aussi la nôtre. Notre combat n'est pas tant qu'il n'y paraît opposé à celui des autres féministes et le rejoint au contraire sur de nombreux points tels la parité, l'égalité salariale, etc. Nous demandons donc officiellement au CNDF de bien vouloir accepter l'inclusion de notre groupe activiste Les Putes au sein de ce collectif représentant l'ensemble des grandes associations féministes françaises. Nous avons besoin du soutien de l'ensemble des féministes et espérons qu'elles et ils marcheront avec nous le samedi 18 mars prochain à l'occasion de la première Pute Pride, manifestation de prostituées.

Les expressions trahissent une pensée. Il est donc important de savoir choisir ses mots, de savoir ce que chaque terme employé renvoie comme sens dans le cadre actuel des débats autour de la prostitution.

« vendre son corps »

Cette expression est très populaire dans le langage courant. Elle sert une vision putophobe de la prostitution. En effet, nous ne vendons pas notre corps : nous nous en servons afin de rendre un service sexuel. Ce que nous vendons en réalité est du plaisir sexuel que nous procurons grâce, en partie à notre corps, mais surtout grâce à notre cerveau.

Réduire les prostituées à des corps, c'est conforter une image passive de personnes qui subissent un acte sans en maîtriser aucun des aspects. C'est nier notre capacité d'autodétermination, chose bien pratique quand on prétend justement savoir mieux que les premières concernées ce qui est bien pour elles.

Par ailleurs, cette expression ne signifie rien en soi puisque vendre son propre corps est impossible. Il faut la comprendre comme faisant partie d'une rhétorique abolitionniste largement inspirée par la religion chrétienne. Cette idée de « vendre son corps » est directement issue des accusations moyenâgeuses contre

celles qui vendaient leur âme au diable. Le diable existerait donc toujours... le problème étant que nous avons des clients.

« personne prostituée », « pute » ou « travailleuse du sexe »

Le terme de « personne prostituée » est assez courant en France. Les « personnes abolitionnistes », plus nombreuses, l'ont imposé dans le débat. Il sert deux idées :

- la première est de parler de l'ensemble des prostituées, incluant trans', hommes et enfants, afin de s'adapter à une réalité qui ne concerne pas exclusivement les femmes biologiques. Certains avancent jusqu'à un tiers de prostitution masculine en France, confondant à tort trans' et hommes. Les chiffres mondiaux indiquent davantage une large majorité de femmes, mais aussi, malheureusement, un nombre important d'enfants ;
- la seconde est censée se faire écho de la lutte contre la stigmatisation en ne réduisant pas les prostituées à l'acte prostitutionnel, mais en les considérant en tant que personnes. Toutefois, l'emploi du participe passé « prostituée » renvoie à l'idée d'une passivité, d'une action subie : les personnes prostituées subissent un acte qui ne serait pas désiré par elles-mêmes, mais par des proxénètes prostitueurs, et des clients prostituants. Cette expression renforce donc l'idée abolitionniste qui stipule que nous ne sommes pas responsables de nous-mêmes.

L'injure est un moyen de désigner un groupe social que l'on veut stigmatiser. Elle ne désigne pas la seule personne directement invectivée, mais toutes les personnes qui sont susceptibles de se reconnaître par cette injure.

L'insulte «putain» est à ce point répandue qu'elle est employée le plus souvent non pas pour désigner ou stigmatiser quelqu'un mais pour apporter une ponctuation dans son discours (dans la langue française en tout cas). Sans désigner une personne en particulier, cette ponctuation permet cependant de diffuser le plus largement le fait qu'être une putain représente quelque chose d'insultant de dégradant.

Lorsqu'on réfléchit sur les insultes les plus couramment employées afin d'humilier quelqu'un, on se rend compte que le genre prend une grande importance. L'injure est également un moyen d'assigner les individus à un genre, à un rôle sexuel. Ainsi, l'injure la plus répandue pour les femmes est bien celle de «pute» ou de « salope ». Pour les hommes, l'injure la plus répandue sera «pédé».

Nous employons le terme de «putes» afin d'exprimer la fierté de ce que nous sommes en retournant l'insulte, ou de «travailleuse du sexe», car il exprime bien l'idée que la prostitution est un travail devant être reconnu comme tel, avec ce que cela peut impliquer de droits. Sur le plan international, à l'ONU et dans les conférences sur le sida et la santé sexuelle, les différentes organisations de travailleuses du sexe ont réussi à imposer ces dernières années cet emploi.

« personne abolitionniste »

Nous employons depuis peu cette expression entre nous afin de désigner une partie de nos ennemis. Il s'agit bien sûr de montrer que nous continuons de les respecter, pour autant, en tant que personnes, bien que nous n'approuvions pas leur activité.

«viandard»

Cette expression est encore heureusement assez rare, quoique employée principalement par des «personnes abolitionnistes intégristes» comme Marie-Victoire Louis. Elle sert à stigmatiser le client des prostituées comme un salopard profitant de leur corps. Ces derniers temps, la figure du client en tant que pire des salauds est à l'honneur afin de le désigner comme principal coupable, avant même le proxénète, puisque, selon le credo du capitalisme, cet irresponsable crée le marché. On s'interrogera donc sur la légitimité d'un système qui fait du client un roi, mais seulement lorsqu'il s'agit de lui refourguer des yaourts prétendument bio ou des turpitudes télévisuelles.

Plus sérieusement, la revendication de la pénalisation des *clients* a besoin pour avancer de sortir du schéma de la clientèle pour revenir curieusement à l'humanité, coupable, en fabriquant un portrait d'*hommes* délinquants à condamner. Les personnes abolitionnistes leur prêtent donc des caractéristiques souvent invérifiables ou, à l'inverse, qui pourraient s'étendre à la désignation de tous les hommes, clients ou non d'ailleurs.

«travail sexuel»

Nous employons de plus en plus cette formulation, car la prostitution est souvent comprise dans un sens restrictif, désignant les femmes qui travaillent sur le trottoir et excluant toutes les autres formes de travail sexuel. Notre but est donc de rassembler sous ce terme des réalités de travail différentes et de pousser à la solidarité.

Actrices pornos, escortes, masseuses, télé-opératrices du téléphone rose ou du minitel, hôtesse de bar, call-girls, strip-teaseuses, prostituées travaillant chez elles, dans leur camionnette ou dans les bois..., il y a de nombreuses façons différentes d'exercer le travail du sexe, mais le stigmate est souvent le même.

Or, dans chacune de ces branches, les conditions de travail et les revenus se différencient aussi par la reconnaissance du métier. Si sa légalité n'est pas en soi suffisante afin d'assurer des bonnes conditions de travail ou de bons revenus, c'est souvent un premier pas vers cette possibilité. Comment en effet créer, par exemple, un syndicat et défendre ses droits quand on est encore considérées par la loi comme des délinquantes, des inadaptées sociales ou des victimes ?

« proxénétisme »

La plupart des enquêtes menées par des personnes abolitionnistes se servent du flou autour de la définition du proxénétisme afin d'inventer des chiffres qui tendraient à confirmer que la prostitution est une violence puisque la grande majorité des prostituées seraient, d'après elles, forcées par des proxénètes. Elles considèrent souvent l'ensemble des travailleuses du sexe d'origine étrangère comme des victimes de la traite, même quand elles remboursent auprès d'un passeur les frais de leur voyage jusqu'en France, alors qu'elles n'ont en rien été forcées à venir se prostituer.

La loi française, par exemple, considère comme proxénète toute personne qui force un individu à la prostitution, mais également, toute personne qui aide,

encourage, ou vit des revenus ou d'une partie des revenus d'une prostituée. Ceci signifie que le mari, le compagnon, les enfants, l'aide ménagère, la logeuse qui loue un studio pour travailler, le chauffeur qui conduit une prostituée sur son lieu de travail peuvent être considérés comme proxénètes et condamnés pour proxénétisme. La loi peut se retourner contre les prostituées elles-mêmes au cas où elles se rendraient des services entre elles, loueraient un appartement ensemble, etc. La majorité des personnes qui ont donc été condamnées en France pour des faits de proxénétisme ne sont la plupart du temps que des victimes de la course aux chiffres demandée par le ministre de l'Intérieur pour montrer qu'il combat efficacement la délinquance.

Nous exigeons que la définition du proxénétisme ne touche plus des personnes innocentes mais condamne clairement toute forme de violence, de coercition et d'extorsion de revenus à l'encontre des prostituées. Il sera alors plus efficace de lutter contre les vrais coupables, plutôt que la police ne perde son temps à réprimer les personnes avec qui nous partageons notre vie et que nous aimons.

«travail libre» et «travail forcé»

Les personnes abolitionnistes prétendent que l'immense majorité des prostituées sont soit contraintes par la force soit, quand il n'y a pas de proxénétisme, contraintes par des raisons économiques. D'après elles, il ne peut pas y avoir de vraie prostitution libre. Pour celles qui se prétendent libres, il ne s'agirait en fait que d'une liberté tronquée par la contrainte économique. En face, le camp

réglementariste répond que les prostituées libres ne sont pas si minoritaires que ça et qu'il faut donc leur accorder des droits. S'ensuivent, en conséquence, des débats sur le pourcentage de personnes qui entreraient sous la dénomination de travail forcé ou de travail libre. Selon les chiffres, tous différents selon les sources, il faudrait ainsi considérer la prostitution comme un travail ou une violence. Dans les faits, mesurer les contraintes qui existent dans le travail sexuel s'avère suffisamment complexe pour que s'accorder sur la notion de travail libre et de travail forcé soit le préalable à l'existence de chiffres sérieux.

La notion de contrainte est une constante dans tous les métiers. Et dans tous les métiers, la contrainte économique existe car, à moins de posséder des revenus qui permettent de vivre sans travailler, le travail demeure une nécessité pour chacune d'entre nous.

Quand Micheline Carrier cite certains chiffres et prétend que plus de 90% des prostituées souhaiteraient « sortir » de la prostitution, elle est malhonnête. En effet, dans son enquête, la question posée était : « Si l'on vous proposait quelque chose de mieux, l'accepteriez-vous ? » Il est évident qu'avec une telle question biaisée, on se doute du résultat. Quel travailleur ne répondrait pas positivement à une telle question ? De même, quand des enquêtes sortent des chiffres sur le nombre de prostituées ayant un proxénète ou qui auraient subi des viols pendant leur enfance, nous pouvons douter de la rigueur scientifique de ces études puisque les échantillons de personnes interviewées sont rarement représentatifs. En effet, en se dirigeant vers les personnes les plus visibles,

celles qui travaillent dans la rue et qui sont dans des situations de précarité parfois extrêmes, les enquêteurs ont davantage de chance de tomber sur des personnes toxicomanes, étrangères, sans-papiers, et donc d'en déduire une description partielle et erronée de la prostitution.

Avec Internet et le progrès dans les télécommunications, la prostitution a changé. Les putes dites « traditionnelles » sont toujours sur le trottoir ou dans leur camionnette, mais refusent de plus en plus de répondre aux sociologues dont les travaux ne leur ont jamais rien apporté d'autre qu'une perte de temps pendant leurs horaires de travail. Entre l'esclave sexuelle qui n'a rien choisi et la call-girl qui vit dans le luxe, il y a une immense majorité des travailleuses du sexe pour qui le choix du travail sexuel est motivé diversement.

Certes, nous voulons sortir de l'opposition « putes libres contre putes forcées » mais il faut pour cela analyser les différentes formes de contraintes qui existent pour toutes afin de les combattre et de les faire disparaître.

Le fait qu'un métier concerne davantage de personnes qui sont discriminées et précarisées ne veut pas dire pour autant que ce métier n'en est pas un ou qu'il relève de la violence. Pour nous, tout travail est à la fois une forme de violence et un moyen d'émancipation. Nous pensons que les formes de violences et d'esclavage qui peuvent exister dans les métiers du sexe existent tout autant dans d'autres métiers, comme dans la construction ou le textile. Ce sont souvent des sans-papiers payés au noir qui les exercent et qui n'ont aucun droit. Ce qu'il

faut comprendre, c'est que ces violences existent plus facilement dans les métiers les plus stigmatisés, justement parce qu'ils ne sont pas reconnus. L'esclavage ne se combat donc pas en niant la réalité d'un travail, mais en accordant des droits aux travailleurs qui l'exercent. Sortir les travailleuses de la clandestinité en reconnaissant leur travail est la première étape nécessaire de ce combat.

Tout travail est une violence

Le mouvement Les Putes est souvent accusé d'être un groupe d'hommes proxénètes et de putes libérales minoritaires qui défendent leurs intérêts particuliers en faisant l'apologie de la prostitution. Or, nous ne pensons pas défendre *la* prostitution comme si ce mot regroupait à lui seul une vérité : l'illustration ultime de l'exploitation sexuelle des femmes. Nous tentons plutôt de défendre les droits des travailleuses du sexe, et donc pour cela faire reconnaître la réalité de notre travail. Il ne s'agit pas de défendre un système d'exploitation, mais de le combattre en donnant des armes à ceux qui le subissent.

Personne ne remet en cause le fait que les travailleurs se regroupent en syndicats pour défendre leurs droits, ni ne les accuse d'être complices de l'exploitation en acceptant de continuer de travailler ou de soutenir le système quand ils se battent contre la fermeture de leur entreprise et la sauvegarde de leurs emplois. Au contraire, les théoriciens des luttes de ces mouvements sociaux ont analysé la libération des travailleurs par le travail et la réappropriation de ses revenus. Personne n'ose accuser les employés de McDonald's d'être responsables de

la mal-bouffe. Personne n'ose les accuser de défendre le système capitaliste – or ce sont les reproches qu'entendent les syndicats de travailleuses du sexe constitués en Europe ces dernières années. Nous sommes le seul groupe d'opprimées dont on exige qu'il arrête de faire ce qu'il fait et qu'on ne veut surtout pas voir s'auto-organiser.

Comment peut-on nous faire ces reproches alors que nous avons choisi un métier qui nous évite de subir la domination d'un patron ? Comment prétendre que nous sommes antiféministes quand nous nous opposons à la pénalisation de nos clients, alors qu'il est bien évident que cette mesure vise à nous empêcher de travailler ? Il ne s'agit même pas pour nous de défendre ces hommes accusés à tort, il s'agit de nous défendre nous-mêmes, car cette pénalisation sera davantage nuisible aux putes qu'à leurs clients. Nous, nous sommes prêtes à affronter la police et notre résistance à la LSI de Sarkozy le prouve. Nous sommes toujours là sur les trottoirs malgré les PV et la répression. Mais les clients, eux, ont peur de la police. En s'attaquant à nos clients, les opposants à la prostitution de tout acabit ont compris que c'était le seul moyen de nous atteindre efficacement et de nous voir, espèrent-ils, enfin disparaître.

Ce qu'il y a de commun entre toutes les minorités sexuelles (nous considérons les puttes comme constituant une minorité sexuelle) est l'isolement social. Lorsque l'injure nous désigne, nous sommes seules à devoir la subir. Nous ne pouvons bénéficier de la protection de nos familles, car celles-ci sont souvent les premières à nous rejeter en tant que puttes ou transpédégouines.

Un des grands reproches que l'on fait aux puttes qui commencent à vouloir affirmer une parole propre est de ne pas être représentative de l'ensemble des personnes qui se prostituent, ceci afin de délégitimer de suite leur parole. L'intériorisation de la puttophobie, c'est donc de nous renvoyer chacune à notre individualité, sans jamais tenir compte de la parole du groupe que nous formons. Pour les puttophobes, il est d'autant plus facile de dénigrer une parole individuelle comme non représentative de la communauté des puttes que cette communauté n'existe pas en tant que force politique. Par ailleurs, puisqu'aucune parole directe n'est considérée comme sérieuse, puisque seuls les journalistes, les sociologues, les travailleurs sociaux ont le droit de parler de la prostitution et de parler à la place des puttes en retranscrivant leurs interviews, celles-ci n'ont pas la possibilité de confronter leur propre vécu avec l'ensemble de la communauté qu'elles forment. À l'inverse, l'intériorisation de la puttophobie par les puttes elles-mêmes existe, lorsqu'on

maintient soi-même l'isolement social avec le reste de sa communauté, quand la logique de concurrence prédomine sur celle de solidarité entre travailleuses.

Certaines s'étonnent peut-être de la façon dont nous présentons la prostitution. Alors qu'il s'agit pour la plupart des gens d'une activité, nous en parlons aussi comme d'une identité. Pourquoi? Tout simplement à cause du stigmate qui accompagne ce métier. Être pute, ce n'est pas juste exercer le métier du sexe, c'est être obligée de se confronter au stigmate, à l'injure, nous l'avons vu. À ce titre, être pute est une identité. Faisons en sorte que cette identité soit une identité politique de résistance face aux normes sexistes.

Réappropriation de l'insulte

L'enjeu est l'émergence d'un discours sur la prostitution qui soit enfin celui des premières concernées et qui puisse devenir la référence sur le sujet. Nous devons être capables, en tant que travailleuses du sexe, de nous désigner nous-mêmes par l'insulte de putes. Le fait de se dire soi-même pute casse l'aspect stigmatisant du terme. Pute n'est alors plus une injure, mais désigne une identité dont on peut être fière.

De la même manière, à la question «et que faites-vous dans la vie?» qui est une des premières questions qu'on nous pose quand nous rencontrons quelqu'un, nous devons être capables de répondre simplement que nous sommes des putes. Nous devons pouvoir revendiquer fièrement notre activité auprès des différentes administrations qui nous demandent notre profession.

Il faut développer plus généralement une stratégie du *coming out*, quel que soit le milieu social dans lequel nous

évoluons : amis, famille, etc. C'est un combat sur le plan individuel par rapport à notre propre entourage, mais que nous menons ensemble afin que notre visibilité s'accroisse et qu'une parole à la première personne émerge et supprime les discours putophobes majoritaires.

Nous ne sommes pas des vagins !

Depuis les travaux de Gail Pheterson, nous savons que les femmes ont peur, en affirmant leur propre volonté, de passer pour des putes.

Le problème des féministes abolitionnistes, c'est qu'elles voudraient que les femmes ne s'affirment que par leur intelligence. Elles refusent que leur pouvoir puisse provenir aussi, entre autres, un petit peu, de la séduction physique. Nous voulons leur dire ceci :

Vous critiquez à juste titre que les femmes ne puissent être reconnues que par leur capacité à correspondre au mieux au schéma de la gentille poupée baisable et appropriable.

Mais désolées, là où vous vous trompez, c'est que les putes ne sont pas des poupées appropriables le temps d'une éjaculation. Nous sommes des travailleuses du sexe. Nous sommes des expertes de la sexualité, de l'humanité. Être pute, c'est accepter d'employer son pouvoir de séduction à ses propres fins. Nous ne sommes pas des vagins qui attendent passivement d'être pénétrées. Nos clients eux, ne sont pas dupes. Ils savent que la prostitution est un art, une performance complètement dissociée de ses propres sentiments.

Arrêtez de croire que nous ne pouvons pas être aussi féministes que vous. Vous contribuez à nous faire passer pour des corps qui se vendent et encouragez ainsi les

violences sexistes contre nous. Évidemment que la majorité des hommes nous considèrent comme telles puisque vous-mêmes, nos sœurs, vous le dites. Pas besoin de respecter la volonté d'un corps, d'une poupée.

Heureusement, l'expertise que nous avons acquise de la sexualité nous permet de les éduquer. Nous leur apprenons le corps et le respect des femmes, la prévention pour eux et leurs partenaires. Ils savent quel est le contrat. Les choses sont claires. C'est nous qui proposons et qui décidons toujours selon les demandes – pas comme dans les rapports gratuits pourtant censés être dépourvus de domination masculine comme vous voudriez le faire croire.

Remettez d'abord en cause vos propres rapports hétérosexuels dans le cadre du mariage ou ailleurs et on pourra discuter de ce qu'est réellement l'oppression dans la sexualité gratuite ou vénale. Expliquez-nous par exemple comment vous vous y prenez pour imposer le port du préservatif que ce soit pour les pénétrations et les fellations.

Une bonne pute, c'est celle qui sait dire non quand elle n'a pas ce qu'elle veut vraiment. Ce sont nos clients qui ont besoin de nous. Nous ne souffrons pas. Nous luttons simplement pour des rapports égalitaires avec les hommes dans toutes les formes de sexualité et de contrats que nous avons avec eux.

Comme vous, non ?, mesdames les personnes abolitionnistes.

On prête aux prostituées une identité particulière, un profil psychologique particulier, une enfance malheureuse, des violences sexuelles qui structureraient notre identité, etc.

Ce profil psychologique défendu encore aujourd'hui par certaines personnes abolitionnistes est né dans le discours scientifique de la fin du XIX^e siècle. Il était alors défendu par les courants réglementaristes qui, afin de protéger les familles, pensaient devoir contrôler les prostituées vectrices de maladies.

Cette époque est également celle de la définition de toutes les identités sexuelles perverses : homosexuel, prostituée, etc.

Dans son livre *Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918*¹⁰, Régis Revenin évoque la dépénalisation de l'homosexualité en 1791 : « Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau affirme que le Code pénal n'a mis hors-la-loi que les "vrais crimes", et non pas les offenses basées sur la superstition incluant très probablement le blasphème, l'hérésie, le sacrilège, la sorcellerie, la bestialité, l'inceste, la pédérastie et la sodomie, considérés alors comme des crimes sans victime, des crimes imaginaires selon la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. »

Dans le contexte actuel, avec le débat autour de la pénalisation des clients, ne voit-on pas une volonté de réintroduire une de ces « offenses basées sur la superstition », un de ces « crimes imaginaires » ?

10. Régis Revenin, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918*, L'Harmattan, Paris, 2005.

Qu'est-ce qui dans l'acte de donner de l'argent à quelqu'un avec qui on a un rapport sexuel peut bien constituer une offense ?

N'y a-t-il pas « offense basée sur la superstition » quand des personnes décident à la place d'autres de ce qui constitue pour elles une violence ?

N'est-ce pas là inversement une violence contre nous que de vouloir nous imposer contre notre volonté de ne plus avoir des rapports sexuels qui nous rapportent de l'argent ?

Les rapports non consentis sont passibles des lois pénalisant le viol, et la complicité de viol pour les proxénètes. En quoi est-il utile d'ajouter une pénalisation qui concernerait un rapport sexuel pour lequel les deux parties sont majeures et consentantes ?

Est-ce à dire que les putes ne sont pas capables d'exprimer leur consentement comme on le considère pour les enfants de moins de 15 ans ? N'est-ce pas antiféministe que d'infantiliser ainsi les travailleuses du sexe ?

Tout comme nous distinguons le sexe du genre, c'est-à-dire une donnée biologique d'une construction sociale, ne devrions-nous pas étudier, si nous voulons qualifier un acte de violence sexiste, ce qui permet de le désigner comme violence ? Sinon, ne devons-nous pas nous concentrer uniquement sur le contexte social si c'est la seule chose qui engendre de la violence ?

Qu'est ce qui dans l'acte prostitutionnel en tant que tel serait une violence ? Recevoir de l'argent ? Quelle est alors la distinction entre la prostitution et les autres métiers qui eux ne seraient pas une violence ?

Avoir un rapport sexuel sans désir? Est-ce à dire que de baiser dans le noir dans une backroom avec un inconnu est donc aussi une violence?

Utiliser son sexe?

Si l'absence de désir est un motif à prendre en compte comme le consentement dans la définition d'une violence, alors cela nous amène à nous questionner sur ce qui motive le désir.

Les non-putes ne sont-elles jamais motivées par un gain quelconque dans leurs rapports de séduction et leurs rapports sexuels?

Si nous prenons l'exemple du mariage, comme institution patriarcale dont les femmes sont les principales victimes, on pourrait considérer qu'il suffirait d'abolir cette institution pour sauver ces pauvres femmes hétérosexuelles victimes de leur condition, surtout les femmes battues. Certaines féministes sont d'ailleurs toujours sur cette position et reprochent aux homosexuels de renforcer cette institution en revendiquant l'égalité des droits, tout comme elles reprochent aux putes de revendiquer l'égalité des droits avec les autres travailleurs.

Dans les faits, les mouvements féministes n'ont toujours pas aboli le mariage parce que les femmes hétérosexuelles qui composaient les mouvements féministes n'étaient peut-être pas prêtes à agir concrètement pour son abolition. Elles ont quand même énormément réformé cette institution, ce qui a pris plus d'un siècle et demi, et ce qui nous a amenés vers plus d'égalité au point que les homosexuels pourraient prochainement aussi se marier. Pourquoi ne pourrait-on pas faire la même chose avec la prostitution ?

Pourquoi réglementer le comportement des femmes (et des prostituées) alors que c'est le comportement des hommes qui pose problème ? Le devoir conjugal a été reconnu comme viol, il est temps en effet qu'on reconnaisse le viol des putes.

Et pour cela il faudra bien un jour faire la distinction entre ce qui est véritablement un viol et ce qui relève d'un choix entre deux individus majeurs. En quoi une épouse vivant des revenus de son mari n'est-elle pas une pute? Est-elle atteinte dans sa dignité humaine parce qu'elle rend des services sexuels à son époux, notamment quand le désir n'est plus là après des années de vie commune et qu'elle n'en tire aucun bénéfice pour son propre plaisir? La contrainte du travail domestique, de l'éducation des enfants, de l'assignation à résidence... que constituent les joies d'une vie de femme au foyer doit-elle être comprise uniquement comme le don de sa force de travail, ou comme une atteinte à sa dignité humaine? N'est-il pas préférable d'avoir plusieurs clients au choix, qu'un seul à vie, ce dernier choix étant définitif à moins d'un divorce?

Pourquoi ne nous acharnons-nous pas, en tant que féministes, à vouloir réinsérer les femmes hétérosexuelles qui, dans le cadre du mariage, voire même sans mariage, travaillent au profit des hommes, leur rendant entre autres des services sexuels? Pourquoi ne parle-t-on pas de vente du corps et d'atteinte à la dignité de toutes ces femmes, alors qu'elles vendent bien un accès à leurs corps?

Nous ne nions pas que les prostitutions s'exercent aujourd'hui le plus souvent au profit des hommes et qu'elles recouvrent des formes de violences sexistes. Comme l'a démontré Christine Delphy, la division sexuelle du travail fait des métiers les plus féminisés les plus stigmatisés (et inversement). C'est pourquoi nous pensons que la légalisation du travail sexuel et

l'amélioration des conditions de travail rendront les prostitutions plus enviables pour les hommes, et que les femmes s'autoriseront parallèlement davantage d'être clientes. C'est de cette manière que les violences contre les travailleuses du sexe pourront s'estomper – en France, elles sont quotidiennes.

Nous pensons que le fait que les prostitutions soient pour l'instant presque exclusivement au service des hommes, bien que les gigolos existent aussi pour les femmes riches, témoigne d'une inégalité de genre. Nous pensons que les disparités salariales selon le genre en sont une des explications. Il faudrait développer ces formes de travail sexuel au service des femmes. Et que les femmes aussi développent leurs propres cultures sexuelles. Nous pensons notamment aux cultures lesbiennes, où on attend encore des pornos lesbiens de qualité pour l'instant peu nombreux, et qui ne bénéficient d'aucun établissement de rencontres sexuelles : le travail sexuel au service de femmes est invisible.

Quel est le but de la sexualité ?

Trois réponses peuvent être apportées à cette question :

1- la reproduction, vision religieuse critiquée par les mouvements féministes ;

2- le plaisir, défendu par les mouvements féministes qui restent néanmoins critiques vis-à-vis des rapports de pouvoir pouvant altérer l'épanouissement sexuel des femmes ;

3- la réalisation d'une performance non liée au plaisir mais effectuée dans un but artistique, économique, ou de générosité liée au plaisir d'autrui.

Le dogme de la sexualité aux uniques buts de reproduction ou de plaisir nie la possibilité de disposer de son corps à d'autres fins. Nous ne considérons pas que la sexualité dont le but est le plaisir pour autrui relève d'une forme d'exploitation, en revanche, nous acceptons l'idée que cette forme de sexualité non réciproque apporte satisfaction à chacune des parties, mais sur des plans différents.

On voudrait distinguer dans la sexualité pour autrui trois formes de dons : le don par plaisir de donner, le don par intérêt, et le don par contrainte. Prétendre qu'elles sont exclusives les unes des autres est un propos auquel nous ne nous risquons pas.

Nous constatons que les reproches faits jusqu'à présent aux prostituées, selon lesquels elles détruiraient leur propre sexualité en la mettant au service des hommes, ne trouvent pas d'équivalent pour les autres femmes qui baisent gratuitement.

L'absence de compensation financière ou de négociation autour du service rendu avant le rapport sexuel est même paradoxalement perçue comme une preuve de non-exploitation sexuelle. Pourtant, la réciprocité du plaisir sexuel qui en ferait une relation égalitaire n'est elle-même pas toujours présente.

Dans certaines formes de sexualité lesbiennes, quand les *stone butches* refusent de se faire toucher par leurs *fems* et donc de prendre du plaisir, devons-nous considérer

que puisqu'il n'y a pas réciprocité, elles sont exploitées sexuellement? Faut-il toujours que la pipe soit compensée par un cuni? Et que dire des rapports où la sexualité n'est pas génitale, quand il n'y a pas de pénétration, comme dans certains rapports SM ou fétichistes?

Quelles sont les pressions sur notre sexualité ?

On en distingue trois principales :

- la contrainte à l'hétérosexualité¹¹ ;
- la contrainte à la reproduction ;
- la contrainte à la non-prostitution.

De quelle manière sommes-nous contraintes à la prostitution, ou au contraire sommes-nous contraintes à la non-prostitution ?

Les contraintes poussant à la prostitution sont, nous l'avons vu :

- économiques ;
- physiques par la force d'un tiers ;
- psychologiques par la force d'un tiers.

Les contraintes poussant à la non-prostitution sont :

- le stigmatisme et les discriminations ;
- la répression policière et l'interdiction des moyens de l'exercer (racolage, publicité) ;
- l'absence de droits ou la perte de ses pleins droits de citoyenne.

Manifestement, les contraintes poussant à la non-prostitution pèsent plus.

11. Voir à ce sujet les travaux d'Adrienne Rich.

Nous pouvons donc considérer qu'il existe de fortes incitations pour les femmes à ne pas devenir putes ou même à ne pas les imiter dans leurs prises de libertés sexuelles, plutôt que d'être contraintes à le devenir.

La pratique de la prostitution maintient-elle un ordre sexuel patriarcal, ou peut-elle avoir une capacité de subversion de cet ordre sexuel ?

«La sexualité est liée au genre car les normes de genre traversent la sexualité. Pour autant, elle n'est pas simplement la confirmation du genre : loin de l'affermir, elle peut l'ébranler en retour.», affirme Éric Fassin dans la préface du livre de Judith Butler *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*¹².

La sexualité traduit donc des rapports de pouvoir. L'intervention de l'argent peut être considérée comme un facteur de renforcement ou de renversement de ce pouvoir. Le consentement est aussi le résultat d'un rapport de pouvoir défini par les pressions sexuelles précédant le rapport. Il est souvent difficile de fixer la frontière entre séduction et harcèlement. S'agit-il d'un continuum de pressions sexuelles, ou, au contraire, le consentement est-il le résultat d'un « désir pur » de toute autre interférence de pouvoir et d'argent ?

La hiérarchie des orifices

Symboliquement, le pénétrant reste valorisé dans son acte quand le pénétré est toujours considéré comme

12. Judith Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, traduction de Cynthia Kraus, La Découverte, Paris, 2005.

subissant l'action au profit de celui qui pénètre. Les femmes construisent donc souvent leur sexualité dans l'idée de don, de droit d'accès à leurs corps au profit du plaisir masculin, voire en sacrifiant leur propre plaisir.

Certains organes sexuels sont ainsi considérés comme mieux adaptés à ce qui est pensé le but normal de la sexualité : reproduction ou plaisir. Le vagin est considéré comme l'organe le plus légitime car il sert également à la reproduction, tandis que la bouche et l'anus sont rapportés aux fonctions digestives ou fécales.

La sodomie est souvent perçue comme se faisant essentiellement au profit du pénétrant, acceptée par le pénétré par amour, pour lui faire plaisir. Hors de ce cadre amoureux, le pénétré est stigmatisé comme « enculé ».

S'il existe à l'évidence un code social des rapports sexuels, qu'explicite seulement sa terminologie souvent scabreuse, il est en revanche beaucoup moins avéré que l'ensemble de la population, dès qu'elle accède à l'intimité, ait à cœur de s'y référer. Certaines femmes préfèrent ainsi être actives que passives, leur anus à leur vagin, que cela soit dans l'acte de pénétrer l'autre ou dans celui de se faire pénétrer.

Comment dès lors mesurer l'intensité du plaisir sexuel entre chaque partenaire ? L'égalité réciproque du plaisir dans la gratuité, revendiquée par certaines personnes abolitionnistes, est en fait difficilement vérifiable dans la pratique. C'est encore un argument anti-putes qui nie notre épanouissement sexuel.

Les putophobes qui veulent abolir la prostitution sont comme les homophobes qui veulent guérir l'homosexualité.

Les discours discriminants se recourent par des logiques stigmatisantes bien souvent similaires. La logique des discours, vendue à l'aune de l'interrogation, « coupable ou victime? », se retrouve dès qu'on traite de la plupart des minorités. Ainsi des putes, coupables avec la loi Sarkozy, mais victimes aux yeux des bourgeoises respectables, des musulmanes, islamistes prosélytes ou victimes de l'islamisme, des usagers de drogues, des immigrés, etc.

Les transpédégouines de notre association Les Putes ont souhaité faire le parallèle entre l'homophobie et la putophobie, deux discriminations qu'elles connaissent trop bien. Si, de nos jours, les homophobes osent moins proposer la « guérison » des homosexuels, ces discours étaient très courants durant les années 1970, et les méthodes utilisées sont les mêmes.

Confiscation de la parole d'experts des premières concernées

Dans les années 1970, les débats sur l'homosexualité avaient lieu sans les homosexuelles elles-mêmes. Les invités des plateaux de télévision étaient des pseudo-experts : des psys, des médecins, des curés, des journalistes.

Aujourd'hui, les débats sur la prostitution continuent d'exclure les premières concernées : les travailleuses du sexe. Parmi les pseudo-experts qui parlent à notre place, nous avons droit à une nouveauté : les féministes « personnes abolitionnistes ». L'arrivée de la gauche au pouvoir et l'institutionnalisation des courants féministes les plus ringards a sans doute contribué aux carrières de certaines, qui font subir aux prostituées les mêmes processus de confiscation de la parole qu'elles subissaient il n'y a encore pas si longtemps, voire aujourd'hui encore sur certains sujets. Or les réelles expertes de la prostitution sont de fait les prostituées elles-mêmes. Imagine-t-on un ordre de médecins sans médecins ?

Pouvoir de stigmatisation poussé à son extrême par l'intériorisation du stigmate

Il existe des prostituées malheureuses et des homosexuels qui se suicident (4 à 7 fois plus que les hétéros). Mais les malheurs des minorités viennent des discriminations qu'elles subissent, des mauvaises conditions de travail et de vie, pas de ce qu'elles sont.

Des homosexuels souhaitent encore devenir hétérosexuels. Aux États-Unis, il existe encore des sectes chrétiennes qui proposent leur rééducation.

Les personnes abolitionnistes nous proposent la même chose : la « réinsertion ».

La représentativité

Dans les années 1970, les homosexuels militants étaient minoritaires ; on ne pouvait plus rien faire pour eux puisqu'ils aimaient leur perversion. Les partis de

gauche dénonçaient les mouvements homosexuels comme la manifestation d'un vice petit-bourgeois prosélyte qui ne concernait pas le peuple.

Malika Marcovitch, directrice du CATW, refuse de nous entendre. Elle prétend pour légitimer sa parole qu'elle a parlé avec des milliers de prostituées qui seraient toutes des victimes du « système prostitutionnel ». Tout comme les pys homophobes disent qu'ils n'ont toujours rencontré que des homosexuels malheureux et qui voudraient pouvoir changer, Marcovitch n'a rencontré que des prostituées victimes. Mais les pys ne connaissent par essence que leurs patients, et pas les homosexuels épanouis qui ne ressentent aucun besoin d'aller les voir. Les personnes abolitionnistes ne vont non plus jamais sur les lieux de prostitution ; elles nous envoient quelques serveurs de café, et préfèrent rester dans leurs bureaux à accueillir les personnes qui veulent arrêter la pratique.

Le bonheur est-il possible en menant cette vie ?

Les personnes abolitionnistes pensent que les prostituées sont toutes des victimes ; ils refusent la distinction entre travail forcé et travail libre. Les homophobes pensent aussi que les homosexuels ne peuvent pas être heureux. Ils nient donc le choix d'une personne de se prostituer ou l'affirmation de fierté homosexuelle. Ils découragent les jeunes de se diriger vers ces voies, les éduquent pour qu'ils refusent ce genre de sexualité.

Les causes

Les personnes abolitionnistes prétendent que l'immense majorité des prostituées aurait été victime de violences sexuelles dans leur enfance. Les homophobes

pensent aussi que les homosexuels ont été menés dans cette voie à cause d'adultes qui les auraient séduits, voire détournés. Les personnes abolitionnistes s'intéressent beaucoup aux causes qui conduisent à la prostitution. Génétique, psychologie, inconscient ? Dans les deux cas, le but est de guérir, d'abolir, de supprimer.

On peut également noter que la référence aux traumatismes enfouis dans l'inconscient est très pratique quand on n'arrive pas à expliquer que des prostituées se disent heureuses « malgré leur situation ».

La protection des enfants

Les personnes abolitionnistes disent que personne, y compris les prostituées elles-mêmes, ne peut souhaiter que son enfant devienne prostituée. C'est le même argument que pour les parents homophobes qui ne souhaitent pas que leur enfant devienne homosexuel. Les prostituées et les homosexuels sont à la fois jugés comme le résultat d'une mauvaise éducation de la part de leurs parents (père absent, mère possessive...) mais également comme un danger pour leurs enfants. Les enfants sont donc souvent retirés de la garde de leur mère. Les familles homoparentales sont elles aussi fortement discriminées, non reconnues, ne bénéficiant d'aucun droit.

Infantilisation et capacité d'autodétermination

Si plus aucun psy n'oserait de nos jours prétendre qu'il faut lutter contre la propagation de l'homosexualité afin de sauver les « personnes homosexuelles » de leur mal-être, ce genre de discours était encore courant

quand l'homosexualité était pénalisée, soit jusqu'en 1981. Ou, plus précisément, étaient pénalisées les relations d'un homme adulte avec un mineur de moins de 21 ans (puis moins de 18 ans de 1975 à 1981) alors que les rapports avec une fille de plus de 15 ans étaient légaux.

Les discours homophobes prévenaient du danger que représentaient ces homosexuels masculins délinquants sexuels aux pulsions incontrôlables et qui auraient tenté par leur prosélytisme de pervertir de jeunes gens encore fragiles psychologiquement et souvent issus des classes populaires. Le consentement de ces jeunes gens était considéré comme forcément tronqué par l'influence d'hommes plus âgés ayant une autorité morale et économique sur eux. Et puis, il n'y avait pas à s'apitoyer sur le sort de ces salauds au profil psychologique bien déterminé (l'homosexualité n'a été dépsychiatisée qu'en 1973) qui corrompaient la jeunesse.

Aujourd'hui encore, un homosexuel nommé Garfield a été menacé de révocation de son poste de proviseur parce qu'il faisait mention de sa sexualité sur son blog.

Les homosexuels sont toujours stigmatisés dans les professions de l'enfance. Aucun discours positif ou neutre sur l'homosexualité ne parvient en milieu scolaire, sauf par quelques professeurs féministes ou LGBT¹³ qui le font à titre individuel.

13. LGBT est l'abréviation de « lesbiennes, gays, bis et trans' ». Ce terme est apparu afin de désigner toute une communauté qui comporte de multiples composantes et qui est souvent réduite au terme de « communauté homosexuelle ».

L'homoparentalité n'est toujours pas reconnue. Christine Delphy, dans *L'Ennemi principal*¹⁴, parle des enfants comme d'une classe sociale opprimée. Elle donne comme exemples la limitation des droits accordés aux enfants à cause de leur incapacité à s'autodéterminer et, inversement, la légalité des sanctions prises contre eux : un enfant peut dès 13 ans être passible de peine de prison.

Le discours sur la protection des femmes et des enfants masque mal une forme de domination, une volonté de contrôle sur leurs choix et en particulier dans les domaines de la sexualité. Une des raisons qu'avancent les homophobes qui refusent l'homoparentalité est que les homosexuels pourraient exercer un pouvoir de contrôle et d'incitation sur la sexualité des enfants. C'est une crainte légitime quand on sait que c'est exactement ce que font les hétérosexuels au sein de *la* famille pour dresser leurs enfants à l'hétérosexualité. Qu'ils s'imaginent seulement que les homosexuels fonctionnent comme eux.

La pénalisation des homosexuels et le refus de l'égalité des droits pour protéger les enfants, voire la société, sont intéressants à comparer au débat actuel sur la pénalisation de nos clients. Les personnes abolitionnistes se comportent avec les putes de façon paternaliste, tout comme ces familles qui veulent savoir avec qui la fille couche, qui interdisent qu'elle reçoive son amant – et encore moins son amante – à la maison, et certainement pas avant le mariage, parce qu'elle n'est pas capable de faire un choix responsable. Elle est trop jeune, c'est une victime. Il faut la protéger, c'est pour son bien.

14. Christine Delphy, *op. cit.*

Coming out et réappropriation de l'insulte

L'insulte « pute » ne stigmatise pas uniquement les prostituées, mais l'ensemble des femmes. Elle permet de contrôler la liberté sexuelle de toutes qui, si elles osent être trop sexy, draguer, occuper l'espace public et nocturne, savent qu'elles risquent d'être considérées comme des putes et donc de subir davantage de violences.

L'injure « pute » sert à nous diviser entre putes et « femmes respectables ». L'injure « pédé » joue le même rôle pour les hommes qui doivent prouver qu'ils sont de « vrais hommes » afin de ne pas subir la violence homophobe.

Il est donc regrettable que les mouvements féministes préfèrent se démarquer de l'insulte (Ni Pute Ni Soumise) plutôt que d'être solidaires des travailleuses du sexe.

Se réapproprier l'insulte permet pourtant d'en casser le sens stigmatisant, de refuser la honte, le silence, et l'enfermement dans la sphère privée.

Les féministes personnes abolitionnistes ne font que maintenir les discriminations à l'égard des travailleuses du sexe et valorisent un modèle de ce que doit être *la* femme, *la* bonne féministe. Elles n'hésitent pas à nier la parole des trans' travailleuses du sexe en les qualifiant d'« hommes » ou de « dominants » au service des dominants. C'est en réalité une démarche transphobe et antiféministe basée sur un essentialisme qui ne dit pas son nom et qui exclut des femmes : trans', musulmanes, travailleuses du sexe.

Notre association Les Putes n'a d'ailleurs toujours reçu aucune réponse à sa demande d'adhésion au Conseil national des droits des Femmes.

La libre disposition du corps

Dans chaque cas, l'expression de la volonté propre des membres de ces minorités se heurte à ce que la société pense, à leur place, être bon pour tous. On leur dénie la possibilité et la capacité d'exprimer leur propre volonté ou consentement sous différents prétextes : trop jeunes, malades mentaux, femmes, victimes... Prescrites ou proscrites, les modifications du corps, les tenues vestimentaires... sont soumises à la pression de la norme dominante.

Ainsi, les trans' sont toujours psychiatisées et parfois accusées d'automutilation pour leur revendication à des opérations chirurgicales de qualité.

Certaines personnes abolitionnistes osent comparer notre revendication de libre disposition du corps avec l'exemple de femmes de certains pays qui revendiquent le maintien de l'excision. Il y a pourtant une grande différence, que les personnes abolitionnistes omettent volontairement : car nous ne revendiquons le droit à la chirurgie esthétique que pour nous-mêmes et nos propres corps, et non pour imposer quoi que ce soit aux autres.

Aussi, nous exigeons que les opérations de réassignation sexuelle pratiquée sur des enfants inter-sexes¹⁵ sans leur consentement cessent immédiatement, car, bien que légales, il s'agit de mutilations génitales pratiquées dans des pays occidentaux chrétiens et à la demande des parents.

15. Enfants présentant à la naissance des caractéristiques des deux sexes, à qui la famille et les médecins assignent un genre de manière arbitraire.

De même, certaines tenues vestimentaires relèvent d'une assignation de genre et d'une oppression sexiste. Il est clair que les vêtements trop serrés, restreignant les libertés de mouvement et sur-érotisant l'apparence, maintiennent les femmes à des rôles sexuels, quand d'autres signifient la même chose parce qu'ils cachent leurs formes.

Mais on ne voit pas en quoi l'interdiction ou l'obligation de porter tel ou tel vêtement représente la solution la plus efficace contre le sexisme, surtout quand les femmes qui les portent peuvent posséder la capacité d'en détourner le sens. Et surtout, pourquoi s'attaquer toujours aux femmes quand ce sont les hommes qui sont la cause du sexisme ?

Quand la Mairie de Paris interdit le port du string à Paris-Plage, elle ne fait pas que proposer à l'estival prisonnier urbain la possibilité commode d'un ailleurs et d'une détente. Elle explique également au citoyen qu'il est ce qui, de l'exposition de son corps, est municipalement tolérable.

Enfin, lorsque l'État interdit les drogues produites par les pays du Sud et légalise celles du Nord, il ne fait pas qu'arranger des rapports économiques en sa faveur. Il interprète pour l'ensemble des citoyens quelles sont les sources de plaisir qu'ils peuvent se procurer. En effet, si la dangerosité du produit devait définir son classement dans la légalité, l'alcool et le tabac seraient sans doute interdits puisqu'étant parmi les drogues les plus addictives et mauvaises pour la santé. Bien plus que le produit en tant que tel, c'est surtout son usage qui le rend dangereux. La prohibition des drogues ne permet

pas un usage sécurisé tout simplement parce que les trafiquants n'ont aucun scrupule à couper les produits qu'ils vendent. La légalisation de toutes les drogues seraient donc la meilleure réponse à apporter afin de réduire les risques. Elle permettrait d'éviter la circulation de produits frelatés nocifs en contrôlant la qualité des produits et leur diffusion. Elle permettrait également d'éduquer sur les bons usages et de délivrer des matériaux de prévention tels les kits de sniff afin d'éviter des maladies graves comme l'hépatite C. Selon nous prôner l'abstinence est encore une fois stupide quand les personnes ont démontré leur capacité de responsabilité notamment face à l'épidémie de sida.

La disparition annoncée après la chute du système dominant

On oppose souvent aux mouvements d'affirmation des minorités l'argument selon lequel leur lutte serait secondaire, leur situation une conséquence de la domination principale à abattre ; que leurs revendications doivent s'effacer devant les nécessités de ce combat prioritaire, et que leur libération viendrait « par surcroît ». Ainsi, dans les années 1970, les partis de gauche pensaient-ils que l'homosexualité, perversion bourgeoise, disparaîtrait avec le système capitaliste. Les féministes abolitionnistes pensent de même que la prostitution est une conséquence du système patriarcal, et qu'abolir ce dernier implique d'abolir la prostitution.

**NOS
REVENDICATIONS**

1

Durant l'année 2006, nous avons souhaité rencontrer les différents partis et leaders politiques pour connaître leur position sur le travail sexuel, et dans quelles mesures ils étaient prêts à défendre les droits des travailleuses du sexe.

Des plus putophobes à ceux les plus susceptibles de nous soutenir, voici donc notre classement :

La LCR, parti le plus putophobe de l'année

Ce parti est clairement contre la prostitution, considérée comme une des pires formes d'exploitation du système capitaliste. Nous avons souhaité entrer en contact avec eux et avons reçu comme réponse de la part de la commission Femmes que nous étions complices du système patriarcal. La LCR est cependant contre la LSI qui réprime le racolage, mais en faveur de la pénalisation de nos clients. Elle a signé la pétition contre la prostitution en Allemagne.

L'UMP

Comment ne pas sanctionner le parti de Nicolas Sarkozy, instigateur de la LSI et de l'actuelle répression contre nous ?

À la notable exception de Jean-Luc Roméro, qui a toujours défendu les prostituées, l'UMP applique depuis quatre ans une politique quasiment prohibitionniste en punissant le racolage passif.

Le gouvernement a même diffusé un spot TV à l'occasion de la Coupe du monde en Allemagne pour stigmatiser la

prostitution. Roselyne Bachelot a signé la pétition contre la prostitution en tant que représentante du parti. Nous n'avons eu aucune réponse à nos demandes de rendez-vous.

Le PS

Les socialistes, pourtant censés être dans l'opposition, n'ont rien fait contre la LSI depuis son application.

Ils n'ont jamais répondu à nos demandes de rencontres. Leur programme contient clairement la « responsabilisation des clients ». La secrétaire nationale aux Droits des femmes du parti, Laurence Rossignol, milite depuis longtemps en faveur du modèle suédois et de la pénalisation des clients. Elle a fait publier une tribune dans *Libération* en ce sens en juin 2006. Ségolène Royal s'est également clairement positionnée en faveur de cette mesure, et depuis longtemps contre la prostitution, qu'elle considère comme une violence faite aux femmes. Le PS faisait partie des signataires de la pétition contre la prostitution en Allemagne.

Le PCF

Reçues cordialement par Laurence Cohen, responsable de la commission Femmes du parti en juillet 2006, nous avons pu trouver des points d'accord sur la défense des droits sociaux des personnes ou contre la LSI. Mais le PCF défend une position abolitionniste et refuse de reconnaître notre travail qu'il considère comme de « la marchandisation du corps ». Marie-Georges Buffet s'est pour sa part déclarée militante pour la pénalisation des clients. Le PCF a signé la pétition contre la prostitution.

L'UDF

Nous n'avons pas vraiment d'informations précises sur la position du parti, puisque nous n'avons pas reçu de réponse à notre courrier. Nous savons que le vice-président de l'UDF, Didier Bariani, a publié une tribune dans *Le Monde*¹⁶ contre la prostitution en Allemagne et a signé pour son parti la pétition.

Les Verts

Nous avons été reçues en juin 2006. Les Verts ont une position de compromis sur la prostitution, marquée par le diktat de leur commission Femmes, résolument abolitionniste.

Plusieurs membres du parti nous défendent, mais les Verts ne reconnaissent pas la prostitution comme un travail.

Ils sont en revanche clairement contre toute forme de répression que ce soit et sont contre la LSI et contre la pénalisation des clients. Dominique Voynet est clairement abolitionniste, elle est signataire pour son parti de la pétition contre la prostitution en Allemagne.

Alternative Libérale

Rencontrés en mars 2006, les membres de ce tout nouveau parti se déclarent en accord avec une grande partie de nos revendications. Mais deux points majeurs de désaccords méritent d'être fortement soulignés : ils s'opposent à la régularisation des prostituées migrantes, tout comme ils s'opposeraient à toute régularisation massive des sans-papiers de manière plus générale.

16. Didier Bariani, «Un stade pour les maisons closes», *Le Monde*, 20 avril 2006.

Ils comprennent ensuite relativement bien notre revendication pour un statut de travailleuses indépendantes, mais, contrairement à eux, la réouverture des maisons closes n'est pas du tout une solution que nous envisageons, car elle favoriserait davantage un patron que les travailleuses elles-mêmes. Comme nous l'avons déjà exposé plus haut, nous sommes opposées au salariat.

Le PRG

Les radicaux de gauche, qui nous ont reçues en mai 2006, sont les seuls à nous défendre clairement, même dans l'obtention de droits liés à la reconnaissance de notre travail. Ils se positionnent contre toute répression et réfléchissent à quel statut nous accorder afin de lutter efficacement contre le proxénétisme et pour le libre choix des personnes. Christiane Taubira s'était déjà prononcée en 2002 pour un «réglementarisme dissuasif» contre toute forme d'exploitation et de proxénétisme.

Cependant le PRG s'étant aligné derrière la candidate du PS pour les élections présidentielles, on ne se fait pas trop d'illusions sur l'audience que pourront avoir leurs idées.

Nous avons procédé à un état des lieux de la situation et des débats en cours tout au long de ce livre. Mais, estimant qu'il faut répondre à la situation urgente de toutes nos sœurs prostituées, nous avançons une série de propositions concrètes qui pourraient, du moins pour certains axes majeurs, être appliquées aux situations actuelles.

2

Pour que la prostitution reste un choix, quelles que soient les minorités qui l'exercent**Pour les trans' :**

- le droit au changement d'état-civil selon leur genre revendiqué, même sans opération, afin d'avoir des papiers d'identité conformes à leur apparence et ainsi, de ne plus être exclues du monde du travail et de pouvoir choisir d'autres métiers que la prostitution si elles le souhaitent ;
- l'obtention du numéro de sécurité sociale conforme à leur identité de genre ;
- la dépsychiatisation de la transidentité¹⁷, qui est aujourd'hui encore classifiée parmi les maladies mentales.

Pour les étrangères :

- la régularisation de tous les sans-papiers, pas simplement par des APS (autorisation provisoire de séjour), mais par des titres de séjour avec permis de travail afin d'avoir la possibilité d'exercer d'autres métiers ;
- la reconnaissance du droit d'asile pour les victimes de persécutions ou de discriminations liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou au sexe ;
- le libre accès à des cours de français afin de pouvoir parler la langue et accéder à d'autres métiers si elles le souhaitent.

17. Fait de «se sentir» d'un autre genre que celui assigné par son sexe physique.

Pour les toxicomanes et usagères de drogues :

- la légalisation de toutes les drogues afin de ne plus être dépendantes de dealers proxénètes et de pouvoir se fournir légalement en produits dont la qualité sera assurée car contrôlée.

Les femmes alcooliques sont en effet beaucoup moins victimes de proxénétisme de la part de leur fournisseur d'alcool, qu'on n'appelle ni dealer ni proxénète, mais bistrot du coin.

Pour les femmes :

- l'égalité salariale avec les hommes, quel que soit le métier, afin d'avoir un choix plus éclairé pour son avenir professionnel ;
- une loi-cadre contre les violences sexistes, sur le modèle de la loi espagnole, afin de lutter contre les situations de conjoints violents, et contre ceux qui forcent à la prostitution.

Pour les homosexuels :

- l'égalité des droits entre homos et hétéros : couple, parentalité, travail, droit au séjour ;
- l'ouverture de centres d'accueil et d'hébergement pérennes pour les jeunes LGBT¹⁸ chassés de leur famille, centres autogérés par des personnels adultes LGBT ou formés à la lutte contre les discriminations ;
- la possibilité pour les jeunes LGBT démunis de choisir de préférence une famille d'accueil homoparentale.

18. «Lesbiennes, gays, bis et trans'». Voir plus haut l'explication à ce sujet.

3

Contre la répression

- l'abrogation de l'article L50 de la Loi sur la sécurité intérieure pénalisant le racolage passif ;
- le fait que notre sécurité soit assurée par les forces de l'ordre et non l'inverse ;
- la redéfinition du proxénétisme afin de lutter efficacement contre les violences, la coercition, l'extorsion de revenus et non contre les personnes avec qui nous vivons ;
- la création des lignes directes d'appel ou de systèmes d'alarme auprès des commissariats de quartier comme il en existe dans certaines entreprises ou commerces lors d'une agression ;
- le refus de la pénalisation de nos clients car cela reviendra à nous pénaliser nous.

4

Amélioration des conditions de travail

Droits sociaux et auto-organisation :

- la reconnaissance de nos droits sociaux, l'égalité des droits avec les autres travailleurs, (retraite, protection sociale, service bancaire, emprunt, assurance, droit au logement...);
- le libre choix du statut et des conditions de travail (profession libérale, statut artisanal, artistique...);

- le libre accès à des formations professionnelles quelles que soient les disciplines, dans le cadre universitaire ou en dehors ;
- le droit de se syndiquer ;
- le droit de former des coopératives autogérées par les travailleuses du sexe elles-mêmes ;
- le refus de la réouverture des maisons closes et du salariat dans ce cadre ;
- le libre choix de ses horaires, de sa clientèle, et des tarifs minima garantis ;
- le droit de placer des annonces ou de la publicité sur tous les supports médias et Internet ;
- le droit à la justice, de porter plainte dans les commissariats et que ces plaintes soient enregistrées, afin que nos témoignages aient la même valeur que ceux des autres citoyennes.

Prévention :

- l'obligation pour les réalisateurs de films porno d'assurer la sécurité des acteurs et actrices, et notamment l'obligation de tournages avec préservatifs et matériels de prévention adaptés ;
- la mise en places d'actions ciblées de prévention des IST, du VIH-sida et des hépatites en direction des clients ;
- le remboursement à 100 % par la sécurité sociale pour les soins de toutes les IST ;
- le refus de la pénalisation de la transmission du VIH, car nous serions encore désignées comme boucs émissaires, vectrices de maladies et responsables pour les autres ;
- le refus du dépistage obligatoire, car cela inciterait les clients à demander des rapports non protégés.

5

Reconnaissance de nos droits humains :

- la reconnaissance d'une Journée internationale des travailleuses et travailleuses du sexe et contre les violences putophobes ;
- la création d'un numéro vert d'aide aux prostituées victimes de violences, sur le modèle de SOS Homophobie ;
- l'ouverture de maisons d'accueil autogérées par les travailleuses du sexe elles-mêmes afin d'obtenir un abri en cas de problème de logement, d'exclusion de la part du conjoint ou de la famille ;
- l'ouverture de maisons de retraite autogérées par des travailleuses du sexe pour les prostituées en fin de vie, qui ne peuvent bénéficier des mêmes droits à la retraite que les autres personnes âgées et qui sont souvent stigmatisées du fait de leur vie passée ;
- la pénalisation de toutes les discriminations putophobes ;
- une éducation et des formations auprès de tous au sein de l'Éducation nationale et dans les médias sur le rôle des travailleuses du sexe dans l'histoire (ex. : Mata Hari) et dans la culture en général ;
- la création d'un centre culturel et d'archives sur les cultures liées au travail sexuel, par et pour les travailleuses du sexe, ainsi que les étudiants et chercheurs ;
- la reconnaissance d'une sub-culture de la communauté des travailleuses du sexe dans le cadre des études universitaires ;
- des subventions pour la création de médias par et pour les travailleuses du sexe.

EN CONCLUSION

À tous ceux qui veulent s'en prendre à la prostitution, nous répondons par la seule citation de Nicolas Sarkozy avec laquelle nous soyons d'accord, bien que ce constat nous amène à des conclusions très différentes : « On ne peut pas s'attaquer à la prostitution sans s'attaquer aux prostituées. ».

À tous ceux qui estiment que le métier exercé par les prostituées est humiliant et dégradant, nous répondons : « Oui nous sommes des travailleuses du sexe, oui nous effectuons un travail aussi digne (ou du moins pas pire) que tous les autres travaux. »

À tous ceux qui considèrent le mot pute comme une insulte, nous répondons que nous n'avons pas peur de ces types de mots connotés et que oui, nous nous sommes des putes et que oui, nous en sommes fières.

Aux minorités qui pourraient se reconnaître dans certains de nos propos quant à leurs propres situations, nous ne pouvons dire qu'une chose : certes, nous avons chacune et chacun nos particularismes, nos préoccupations concrètes, mais c'est aussi en s'alliant sur des questions qui nous paraissent majeures et communes à toutes et à tous que nous arriverons avec plus de force à atteindre nos objectifs.

À toutes celles qui croient à un nouveau souffle du féminisme afin de repartir au combat contre le patriarcat, mais aussi et plus largement contre toutes les formes de domination, d'oppression et d'exploitation, nous disons solennellement que nous croyons aujourd'hui plus que jamais en une chose : la lutte des putes est celle de toutes les femmes.

ANNEXE

DÉCLARATION DES DROITS DES TRAVAILLEUSES DU SEXE EN EUROPE

Cette déclaration a été élaborée et ratifiée par 200 travailleuses du sexe et leurs alliés de 30 pays européens à la Conférence européenne du travail sexuel, des droits de l'homme, du travail et de l'immigration qui s'est tenue du 15 au 17 octobre 2005 à Bruxelles¹⁹.

Pourquoi avons-nous besoin d'une Déclaration des droits des travailleuses du sexe en Europe ?

Plusieurs approches de l'industrie du sexe et des travailleuses du sexe (femmes, hommes, trans', incluant les migrantes) ont été adoptées à travers l'Europe, allant de l'acceptation du travail sexuel comme travail reconnu accompagné de droits pour les travailleuses du sexe jusqu'à la criminalisation des pratiques associées au travail sexuel, qui amènent la plupart du temps à la criminalisation du statut de travailleuse du sexe, de leurs partenaires et de leurs clients.

Depuis quelques années, des mesures législatives qui restreignent les droits et la liberté des travailleuses du sexe prolifèrent, que ce soit au niveau local, national ou international, prétendant combattre le crime organisé et défendre la

19. Cette conférence a également adopté un manifeste disponible à l'adresse <http://www.sexworkeurope.org>

santé publique. En réalité, ces lois ou mesures sont instaurées contre les avis et les principes posés par l'ONU SIDA et l'OMS, organismes qui ont déclaré que les politiques de répression restreignant les droits des travailleuses du sexe sabotent les politiques de santé publique en rendant souterraine l'industrie du sexe et en faisant de la possession de préservatifs, pourtant essentielle au sexe sans risque, un crime. Ces lois sont également en contradiction avec la résolution du Parlement européen sur les violences faites aux femmes, qui appelle à la décriminalisation du travail sexuel et garantit aux prostituées les mêmes droits que les autres citoyennes, la protection de leur indépendance, de leur santé et de leur sécurité. Bien des mesures prises violent l'obligation des États vis-à-vis des lois internationales sur les droits de l'homme ; lois qui imposent de respecter, promouvoir et protéger les droits humains de toutes les personnes sur leur territoire, sans discrimination, et incluant le droit à la vie privée, à la vie de famille, de pouvoir légalement entrer et sortir de son pays, d'être protégées contre la torture, les traitements dégradants et inhumains, contre la détention arbitraire et en faveur de la liberté d'expression, d'information, d'association et de circulation.

Malgré les faits qui montrent que les travailleuses migrantes, dans tous les secteurs de l'économie, doivent faire face à des niveaux de plus en plus élevés d'abus et d'exploitation, en toute impunité pour les coupables, les réponses des pays européens se sont focalisées sur des lois restrictives, accordant peu d'attention à la protection des libertés et des droits des migrants. À l'heure actuelle, la Bosnie-Herzégovine et la Turquie sont les seuls pays, candidats à l'Union Européenne, qui ont ratifié la convention internationale des Nations unies sur la Protection et les Droits de tous les travailleurs migrants et leurs familles, promulguée le 1^{er} juillet 2003.

Les études réalisées sur les travailleuses du sexe et les organisations de travailleuses du sexe en Europe ont montré, avec

des preuves substantielles, que les comportements et les lois discriminatoires, qui ne peuvent en fait être justifiées sous prétexte de protéger la santé publique ou combattre le crime organisé, réduisent les droits fondamentaux et les libertés des travailleuses du sexe, que ce soit au niveau local, national ou international. Ces pratiques sont menées sous couvert des organisations de travailleurs sociaux ou de santé, de logement, d'emploi, d'éducation et des systèmes de justice et des lois administratives.

Tous les pays ne sont pas cités ici, mais il n'y a pas un seul pays en Europe, incluant ceux qui ont régularisé le travail sexuel, où l'on ne rapporte pas des violations des droits de l'homme et des discriminations à l'encontre des travailleuses du sexe.

En Autriche, les travailleuses du sexe sont soumises à des contrôles de santé sexuelle obligatoires, alors que les autres citoyennes, pourtant actives sexuellement, ne le sont pas. Cette pratique désigne les travailleuses du sexe comme des personnes « non saines », en violation directe des principes de non-discrimination.

En Finlande, il est illégal pour les travailleuses du sexe de travailler ensemble pour assurer leur propre protection, les rendant coupables de proxénétisme, ce qui viole leur droit à se réunir pacifiquement, à s'associer et à s'assurer des conditions de travail favorables.

En France, l'enfant d'une travailleuse du sexe, lorsqu'il arrive à sa majorité, peut être poursuivi pour proxénétisme parce qu'il vit des revenus de son ou de ses parents travailleuses du sexe. Ceci est une violation du droit fondamental à une vie privée et à une vie de famille.

En Grèce, pays où le travail sexuel est légal et où les travailleuses du sexe ont un statut professionnel, une travailleuse du sexe ne peut pas se marier. Si elle le fait, alors

elle n'est pas autorisée à continuer de travailler légalement et perd sa licence. Les travailleuses du sexe sont ainsi forcées de choisir entre se marier et avoir une vie de famille, et travailler. Personne ne devrait être forcé à de tels choix.

En Italie, la police confisque, détruit ou brûle, en toute impunité, les biens des travailleuses du sexe, violant ainsi le droit à la propriété et le devoir de l'État de le protéger, ainsi que son devoir d'assurer l'égalité de protection de tous les citoyennes en vertu de la loi contre les discriminations.

Aux Pays-Bas, pays où le travail sexuel est accepté et légal, les travailleuses sexuelles migrantes représentent la seule catégorie d'employées exclue du droit au permis de travail. Ceci est une violation du droit à la non-discrimination, car pour toutes les autres catégories de travailleuses, les migrantes peuvent obtenir un permis de travail légal dans les conditions précisées par la loi sur l'immigration.

Au Portugal (ainsi que dans beaucoup d'autres pays), les travailleuses du sexe perdent la garde de leurs enfants, par l'intervention des services sociaux ou devant la cour de justice, au motif de leur activité professionnelle et non de leur capacité à être parents. Ceci est une violation du droit à une libre vie de famille et à la non-discrimination.

En Roumanie, où le travail sexuel est illégal, le gouvernement a interdit purement et simplement aux citoyennes de ce pays d'exercer ce métier. Le gouvernement roumain a aussi fait pression sur le gouvernement autrichien pour supprimer les permis de travail des travailleuses du sexe roumaines en Autriche, en violation de leur droit de travailler dans un pays autre que le leur. Les travailleuses du sexe qui travaillaient légalement en Autriche font face désormais à des persécutions à leur retour en Roumanie.

En Russie, la police menace les travailleuses du sexe de les vendre comme esclaves et les viole, portant atteinte à leur

droit à une égale protection par la loi. L'État contrevient également ici à son obligation de protéger les travailleuses du sexe et d'assurer leur sécurité.

En Slovaquie, les travailleurs sociaux, en toute impunité, refusent toute assistance médicale aux travailleuses du sexe et font des commentaires discriminatoires envers les travailleuses enceintes, remettant en cause leur capacité à élever des enfants. Ceci est une violation de leurs droits à la protection de l'État pour fonder une famille et obtenir les meilleures prestations sociales et médicales.

En Espagne, les travailleuses du sexe, exerçant en maisons closes, doivent payer des tarifs excessifs pour les contrôles de santé effectués par les propriétaires. Les résultats des tests ne sont pas confidentiels, ce qui est une violation du code de déontologie médicale et du droit fondamental des travailleuses du sexe au respect de leur vie privée.

En Suède, les politiques ont menacé de se retirer des débats publics si les travailleuses du sexe participaient aux discussions. Celles-ci ont ainsi été exclues des débats les concernant, ce qui viole leur droit fondamental à la liberté d'expression et d'opinion.

Au Royaume-Uni, où les travailleuses du sexe exerçant dans la rue sont criminalisées, des circulaires condamnant « les comportements antisociaux » sont utilisées pour restreindre leur liberté de circulation ; dans certaines villes, des affiches avec photos et noms ont été posées et des tracts permettant d'identifier les travailleuses du sexe ont été distribués. Ces pratiques constituent une violation du droit à la vie privée et de participer à la vie sociale. Les travailleuses du sexe sont ainsi discriminées et subissent une violence légale.

Le droit international garanti l'égalité et la protection devant la loi de toutes les personnes, sans discrimination.

On voit bien dans les faits que les travailleuses du sexe européennes échappent à ce droit. De plus, elles ne peuvent pas vraiment utiliser le système judiciaire pour lutter contre les discriminations, les violences et autres abus.

La Déclaration des droits des travailleuses du sexe en Europe

Préambule

Cette Déclaration a été écrite par les travailleuses du sexe ainsi que des organisations alliées, dans le but de promouvoir leurs droits humains – garantis par le droit international – et leur bien-être. La Déclaration dresse une liste de ces droits qui sont ceux de toutes les personnes en Europe, y compris les travailleuses du sexe. La Déclaration propose ensuite les mesures, et recommande les pratiques, que les signataires considèrent comme étant minimales pour assurer le respect de ces droits et leur application. Ces droits doivent être respectés et protégés par le développement de politiques et de programmes destinés à combattre les différentes formes de trafic, l'esclavage moderne et tous les abus physiques et moraux que subissent les travailleuses du sexe.

La Déclaration

Selon le droit international, toutes les personnes sur le territoire européen, incluant les travailleuses du sexe, ont les droits suivants, que tous les gouvernements sont dans l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre :

- I. Le droit à la vie, la liberté et la sécurité.
- II. Le droit d'être libre de toute ingérence dans sa vie privée et familiale, dans son logement, dans sa correspondance, et d'être préservé de toutes atteintes à son honneur et à sa réputation.
- III. Le droit aux meilleurs standards de santé physique et mentale.
- IV. Le droit à la liberté de circulation et de résidence.
- V. Le droit d'être libre de toute forme d'esclavage, de travail forcé et d'asservissement.
- VI. Le droit à une égale protection par la loi, contre les discriminations et incitations à la discrimination, que ce soit pour des raisons de genre, de race, de nationalité, d'orientation sexuelle, etc.

- VII. Le droit de se marier et fonder une famille librement.
- VIII. Le droit de travailler, de choisir librement son emploi et de bénéficier de conditions de travail équitables et favorables.
- IX. Le droit de se réunir et de s'associer pacifiquement.
- X. Le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et d'y revenir.
- XI. Le droit de demander l'asile, sans être refoulé.
- XII. Le droit de participer à la vie sociale et culturelle au sein de la société.

Ces droits humains figurent tous dans les traités internationaux que les gouvernements européens ont accepté de ratifier.

De plus, la plupart des traités contiennent une clause de non-discrimination stipulant que ces droits doivent être appliqués sans distinction de race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, origine sociale ou nationale, d'association avec une minorité nationale, de propriété, de naissance ou d'autre statut. En complément, le comité des Nations unies sur les Droits de l'homme précise dans son commentaire 15 des Généralités : « Chacun des droits cités doit être garantis sans discrimination pour les citoyens et les étrangers. »

Bien que ces droits s'appliquent à tous les êtres humains, l'expérience de toutes les travailleuses du sexe en Europe montre que les États ne protègent, ne défendent et ne respectent pas leurs droits également avec les autres citoyennes.

Nous déclarons ici formellement les Droits des travailleuses du sexe en Europe et demandons aux gouvernements européens de les appliquer de toute urgence.

I- Vie, liberté et sécurité

Les travailleuses du sexe ont le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, incluant la détermination de sa sexualité. En vertu de ce droit :

1- Personne ne doit être contraint par d'autres de proposer des services sexuels contre sa volonté, ou à des conditions qu'il n'accepte pas.

2- Les préservatifs sont vitaux pour permettre aux personnes de protéger leur vie et leur sécurité ; leur confiscation doit être interdite.

3- Les gouvernements de tous les pays doivent faire cesser l'impunité des criminels exerçant des violences extrêmes, allant jusqu'au meurtre, sur les travailleuses du sexe. Doivent être démis de cette impunité les représentants des forces de l'ordre, lorsqu'ils commettent des abus en tous genres (vexations, etc.), à l'occasion d'enquêtes par exemple.

II- Vie privée et vie de famille

Les travailleuses du sexe ont le droit d'être libres de toute ingérence dans leur vie privée et de famille, dans leur domicile, dans leur correspondance, de ne pas être victimes d'atteinte à leur honneur et à leur réputation. En vertu de ce droit, nous estimons que :

4- Toute personne ayant le droit d'établir et de développer des relations personnelles, le fait que les partenaires ou les enfants majeurs des travailleuses du sexe soient qualifiés de proxénètes est discriminatoire. Il est possible aussi que d'autres personnes établissant des relations avec une travailleuse du sexe se voient refuser certaines prestations. De telles pratiques signifient clairement qu'il n'est pas approprié pour les travailleuses du sexe d'avoir une vie de famille et une vie privée.

En accord avec une jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, le droit à la vie privée inclut le droit « d'établir et de développer des relations avec les autres, particulièrement dans le domaine affectif, pour son propre développement personnel » (Dudgeon, Royaume-Uni, jugement de la Cour européenne des droits de l'homme, 1981, 4 EHRR 149).

5- Les travailleuses du sexe ont le droit de choisir le nombre d'enfants qu'elles/ils souhaitent. Le fait d'avoir été ou d'être travailleuses du sexe ne doit en aucune façon servir de prétexte à une remise en cause de la capacité d'élever ses enfants.

III- Santé

Les travailleuses du sexe, quel que soit leur statut au regard des services de l'immigration, ont le droit au meilleur niveau de soins mentaux et physiques, incluant les soins liés à la santé sexuelle et gynécologique. En application de ce droit :

6- Les dépistages du VIH et des autres IST (infections sexuellement transmissibles) ne doivent en aucun cas être obligatoires. Tous les tests pratiqués doivent être conduits avec pour seul but de promouvoir la santé et les droits des personnes.

7- Les informations sur la sérologie aux VIH et aux autres IST doivent rester strictement confidentielles.

IV- Liberté de déplacement et de résidence

Les travailleuses du sexe ont droit à la liberté de circulation et de résidence. En application de ce droit :

8- Aucune restriction dans la liberté de circulation entre les États et de résidence n'est applicable aux travailleuses du sexe en raison de leur profession.

9- Aucune restriction dans la liberté de circulation des individus à l'intérieur des États et des communautés d'États ne peut être appliquée. Toute mesure qui viserait à contrôler les travailleuses du sexe ne peut être l'occasion de limiter leur liberté de déplacement, incluant la liberté de quitter sa résidence personnelle et d'y revenir, de rendre visite à sa famille ou de bénéficier de services divers.

V- Travail forcé et esclavage

Les travailleuses du sexe ont le droit d'être libres de toute forme d'esclavage, de travail forcé ou d'asservissement. En application de ce droit :

10- Des mesures doivent être prises pour assurer aux travailleuses l'accès au droit du travail, à l'information sur leurs droits et à toutes les possibilités pour mettre fin à des conditions d'exploitation dans leur travail.

11- Des mesures doivent être prises en vue de fournir la protection et l'assistance appropriées aux victimes de trafic, de travail forcé et d'esclavage, en respectant leurs droits fondamentaux. Des permis de résidence doivent être délivrés pour assurer un accès libre à la justice et aux solutions légales, incluant des compensations, quelle que soit la volonté des travailleuses du sexe de collaborer avec les forces de police. Les personnes victimes de trafic ne doivent pas être renvoyées dans leur pays d'origine dans des conditions qui les conduiraient à y être à nouveau victimes de trafic.

VI. Le droit à une égale protection par la loi et contre les discriminations

Les travailleuses du sexe ont droit à la même protection par la loi et l'accès aux mêmes recours que les autres citoyennes, ainsi qu'à la protection contre les discriminations ou l'incitation à la discrimination. En application de ce droit :

12- Qu'une travailleuse du sexe ait commis un crime ou non, le personnel de police ne doit pas abuser de sa position dominante pour l'agresser ou la harceler. Quand une enquête est menée, ou lors d'une interpellation/arrestation, les droits des accusés ou des défenseurs doivent être respectés quelle que soit leur profession.

13- Il est de la responsabilité des États de garantir la bonne conduite des enquêtes, poursuites et jugements, indépendamment de l'implication dans le travail sexuel des accusés ou de leur statut d'immigrés. Des mesures doivent être prises pour s'assurer que les systèmes judiciaires sont en mesure de juger les crimes dénoncés par les travailleuses du sexe, mesures incluant une formation appropriée pour le personnel de police, les procureurs et les juges. Les preuves apportées par une travailleuse du sexe ne doivent pas être écartées d'office du fait de son métier.

14- Aucune personne ne devrait voir ses biens confisqués ou détruits par le personnel de police ou de justice.

15- Personne ne devrait être discrédité devant les tribunaux civils ou de famille sous prétexte de travail sexuel.

16- Des mesures doivent être prises pour protéger les travailleuses du sexe et leur famille de toute discrimination dans l'accès au travail, au logement, aux services légaux, médicaux et sociaux, à la protection de l'enfance et contre les discriminations injustifiées exercées par certaines compagnies d'assurance.

17- Des formations à l'attention du grand public et des professionnels doivent être mises en place, dans le but d'éliminer les préjugés et les discriminations dont sont victimes les travailleuses du sexe.

VII- Le droit de se marier et de fonder une famille

Les travailleuses du sexe ont le droit de se marier et de fonder une famille. En vertu de ce droit :

18- Le fait d'être ou d'avoir été travailleuse du sexe ne doit en aucun cas restreindre le droit au mariage avec le/la partenaire de son choix, de fonder une famille et d'élever des enfants.

19- Le gouvernement doit assurer aux travailleuses du sexe et à leurs familles l'accès aux soins ; les autorités qui en dépendent ne doivent faire aucune discrimination contre les travailleuses du sexe et leur famille et respecter leurs vies privées.

VIII- Le droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

Les travailleuses du sexe ont le droit de travailler, de choisir librement leur emploi et de bénéficier de conditions de travail justes et favorables. Elles ont droit à une protection contre le chômage. De fait :

20- L'absence de reconnaissance du travail sexuel en tant que profession à part entière a des répercussions graves sur les conditions de travail des travailleuses du sexe et leur interdit l'accès à la protection fournie par les lois, nationales et européennes, sur le droit du travail.

21- Les travailleuses du sexe doivent avoir le droit de choisir, sans intervention ni pression exercées par d'autres, la nature et les conditions des services sexuels qu'elles proposent.

22- Les travailleuses du sexe ont le droit de disposer de lieux de travail sains et sans danger pour leur sécurité ; une information précise et appropriée doit être à disposition des travailleuses du sexe, qu'elles soient employées ou indépendantes. Il est formellement interdit d'imposer à une travailleuse du sexe la consommation de substances psycho-actives comme prérequis au travail.

23- Toutes les personnes doivent être traitées avec respect sur leur lieu de travail et être préservées du harcèlement sexuel. Doivent être promus le respect, la lutte contre le harcèlement et contre tous types d'abus pouvant se manifester sur un lieu de travail lié à l'industrie du sexe comme aux autres secteurs d'activité.

24- Les travailleuses du sexe doivent bénéficier des avantages stipulés par le Code du travail, dont les congés payés et le droit à l'allocation chômage.

25- Les travailleuses du sexe ne doivent pas être discriminées par la pratique de loyers excessifs, ou par une augmentation des prix de la nourriture ou des produits de première nécessité qu'elles sont contraintes d'acheter sur leur lieu de travail.

26- Personne ne devrait se voir refuser un emploi sous prétexte d'avoir exercé la profession de travailleuse du sexe auparavant.

IX- Le droit d'association et de rassemblement pacifique

27- Le fait d'exercer la profession de travailleuse du sexe ne doit pas être invoqué comme une justification pour limiter la coopération, l'unification, la création d'associations, toutes entreprises nécessaires à l'expression de ses opinions et à la défense de ses droits.

X- Quitter et revenir dans son pays

Les travailleuses du sexe ont le droit de quitter leur pays, ou un autre, et d'y revenir. En vertu de ce droit :

28- Le travail sexuel ne doit pas être utilisé comme un prétexte pour limiter le droit de quiconque de sortir ou de rentrer dans son pays. Tout retour doit pouvoir se faire dans les meilleures conditions de sécurité.

XI- Droit d'asile et de non-refoulement aux frontières

Les travailleuses du sexe ont le droit de demander l'asile et ne doivent pas être renvoyées dans des conditions inhumaines et subir des traitements dégradants ou la torture. En vertu de ce droit :

29- Les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le fait d'être travailleuse du

sexe ne constitue pas un obstacle au droit d'asile et de non-refoulement aux frontières.

XII- Participation à la vie publique

Les travailleuses du sexe ont le droit de participer à la vie culturelle et sociale de leur pays de résidence. En vertu de ce droit :

30- Les travailleuses du sexe, comme toute autre personne, doivent avoir le droit de participer à la rédaction et au vote des lois et des règlements concernant leur environnement de vie.

Remerciements

Pauline Londeix
Claire Carthounet
Cadyne
Sonia Verstappen
Camille Cabral
Kouka
Françoise Gil
Marie-Élisabeth Handman
Catherine Deschamps
Anne Souyris
Éric Labbé
Gérard Lanniez
Aram Antablian
Louis-Georges Tin
Marie-Hélène Bourcier
Maîtresse
Crust
Maîtresse Kora
Thomas Slut
Nathalie
France
Milena
Angélique
Et toutes nos sœurs.

LES AUTEURS

Maîtresse Nikita, 47 ans

Elle a trois enfants et 32 ans d'exercice d'un métier méprisé par les uns et adulé par les autres : pute. Pour ceux qui en chercheraient les raisons : oui, elle vient de la DDASS. Mais qu'ils ne se méprennent pas : ses parents adoptifs ont été merveilleux. Elle est aussi ingénieur, elle a été P-DG de sociétés de conseil et photographe.

Pourquoi pute, alors? Parce qu'à quinze ans elle eu son premier client, que le sexe est une composante essentielle de sa vie, qu'elle aime procurer du plaisir et rendre les gens heureux. Pute, c'est plus qu'une histoire de cul, pour Maîtresse Nikita, c'est un art de vivre. Elle est une femme libre et elle aime son métier : prostituée.

Thierry Schaffauser, 24 ans

Travailleur du sexe peut-être tout simplement d'abord parce qu'il aime les hommes. Il aime le sexe et il considère la prostitution comme une performance artistique, selon la pensée de Grisélidis Réal, une des pionnières du mouvement dès 1975. Il a commencé à travailler dans la rue, sur la place de la porte Dauphine, avenue Bugeaud, dans le 16^e arrondissement.

Côté militant, il a d'abord combattu contre l'homophobie et le sida avec Act Up. Thierry Schaffauser a alors rencontré Maîtresse Nikita avec qui il est allé à la Conférence européenne des travailleuses du sexe de Bruxelles en octobre 2005.

PISTES DE LECTURE

Notre livre n'est certainement pas exhaustif. Il se veut un point de départ à destination du plus grand nombre. Nous vous proposons donc quelques pistes de lecture pour approfondir le sujet :

- Carthonnet Claire, *J'ai des choses à vous dire : une prostituée témoigne*, Robert Laffont, 2003.
- Contreras José et Tabet Paola, *La Grande Arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan, «Bibliothèque du féminisme», 2005.
- Deschamps Catherine, *Le Sexe et l'argent des trottoirs*, Paris, Hachette Littératures, 2006.
- Guillemaut F. (dir.), *Femmes et Migration en Europe. Stratégies et Empowerment*, Cabiria Recherche Daphné 2002-2004, Éd. Le Dragon-lune, 2004.
- Handman Marie-Élisabeth et Mossuz-Lavau Janine, *La Prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005.
- Mathieu Lilian, *Mobilisation de prostituées*, Belin, Paris, 2001.
- Ovidie, *Porno Manifesto*, Paris, Flammarion, 2002.
- Pheterson Gail, *Le Prisme de la prostitution*, (traduit de l'anglais par Nicole-Claude Matthieu), Paris, L'Harmattan, «Bibliothèque du féminisme», 2003.
- Réal Grisélidis, *Le noir est une couleur*, Paris, Verticales, 2005.

Connaissez vos ennemis :

- Bouamama Saïd, *L'homme en question. Le processus du devenir-client de la prostitution*, Mouvement du Nid, 2004.

Achévé d'imprimer
par l'imprimerie France Quercy
à Mercuès (46)
Dépôt légal : février 2007
N° d'impression :
(Imprimé en France)